

Conseil

C/52/16

Cinquante-deuxième session ordinaire
Genève, 2 novembre 2018

Original : anglais
Date : 2 octobre 2018

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

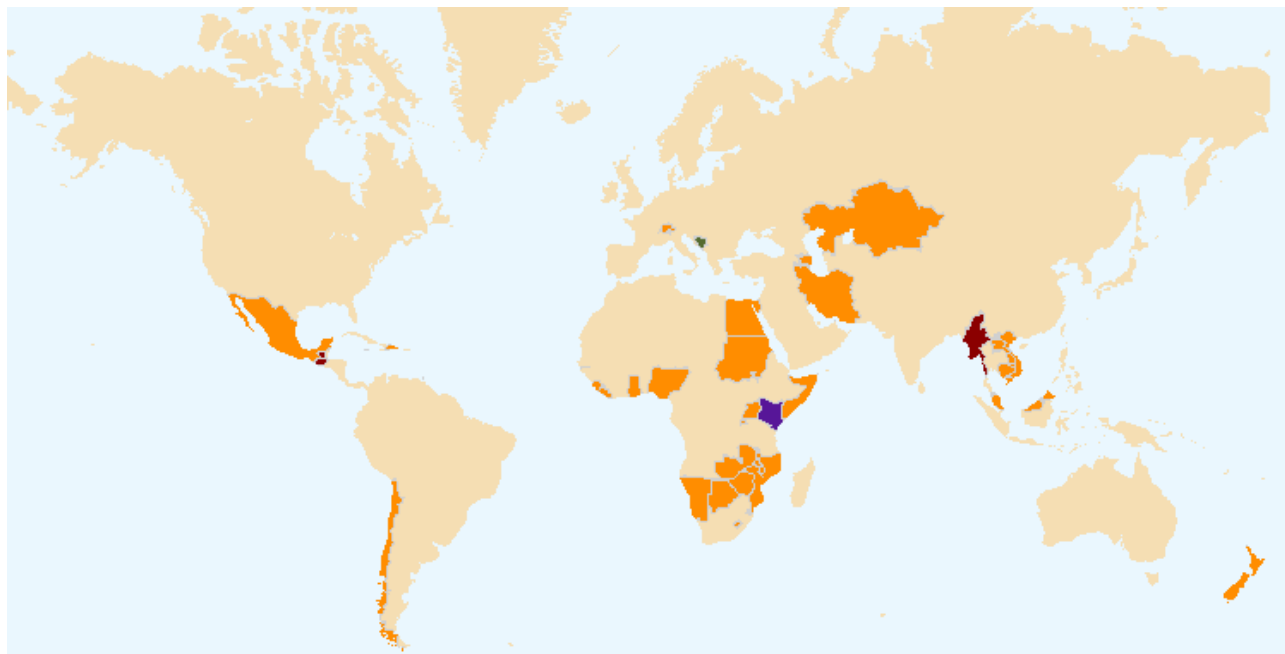
Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

1. Le présent document contient le rapport sur la performance pour l'exercice biennal 2016-2017 sur la base du programme et budget correspondant adopté par le Conseil (voir le document C/49/4 Rev. "Programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017").
2. Le rapport sur la performance pour l'exercice biennal 2016-2017 fournit des informations sur les dépenses, le nombre total de postes pour le Bureau de l'Union ainsi que les résultats et les indicateurs d'exécution par sous-programme, sur la base du programme et budget adopté par le Conseil. Le présent document donne aussi un aperçu des tendances dans le temps.

RÉSUMÉ

3. La carte ci-après donne un aperçu graphique de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'UPOV au cours de l'exercice biennal 2016-2017.



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- États et organisations devenus membres de l'Union en 2016-2017 (Bosnie-Herzégovine)
- États et organisations ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié en 2016-2017 (Kenya et Bosnie-Herzégovine)
- États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union en 2016-2017 (Brunéi Darussalam, Guatemala et Myanmar)
- États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales en 2016-2017 (ARIPO, Azerbaïdjan, Barbade, Cambodge, Chili, République dominicaine, Égypte, Iran (République islamique d'), Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, République démocratique populaire lao, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Mexique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Suisse, Trinité-et-Tobago et Viet Nam)

Politique générale en matière de protection des obtentions végétales (sous-programme UV.1)

4. Le présent sous-programme établit le cadre dans lequel s'inscriront la définition des politiques, la gestion et la coordination des activités du programme général de l'UPOV, tel qu'il a été défini par le Conseil selon les orientations données par le Comité consultatif. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Conseil et le Comité consultatif ont rendu un certain nombre de décisions importantes concernant les orientations et les programmes de l'Union, notamment : la création du Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération (WG-ISC); l'introduction du nouveau logo de l'UPOV sur le site Web de l'UPOV, parallèlement à l'adoption des rubriques du site Web de l'UPOV à l'intention des parties prenantes, et le lancement de la chaîne YouTube de l'UPOV; l'approbation d'un plan de développement stratégique visant à diversifier les sources de revenus de l'UPOV afin d'assurer et de renforcer la viabilité des activités et services existants; l'organisation d'une seule série de sessions annuelles de l'UPOV à Genève; le lancement du formulaire de demande électronique (outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA); les interactions avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris l'organisation d'un "Colloque sur les éventuels domaines d'interaction entre le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international) et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV)" tenu à Genève en octobre 2016; l'adoption d'une rubrique contenant des questions fréquemment posées (FAQ) sur l'intérêt que présente le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV au regard des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies; et l'approbation d'un programme relatif à l'utilisation du russe dans le contexte de l'UPOV.

Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV (sous-programme UV.2)

5. Ce sous-programme a trait à la fourniture d'orientations, d'informations et de ressources au sujet du fonctionnement du système de l'UPOV pour la protection des obtentions végétales, à l'aide à la coopération entre membres de l'Union, aux activités des organes compétents de l'UPOV et aux mesures visant à faciliter le dépôt de demandes de protection d'obtentions végétales. Un événement majeur au cours de l'exercice biennal 2016-2017 a été le lancement du Formulaire de demande électronique, désormais appelé Outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA. Depuis 2016, le Modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web est utilisé pour l'élaboration des projets de Principes directeurs d'examen pour toutes les sessions des groupes de travail techniques. Le Modèle de principes directeurs d'examen a également favorisé l'expansion rapide de la couverture d'UPOV PRISMA à toutes les plantes et espèces végétales pour lesquelles les membres de l'Union utilisent le modèle comme modèle de base pour les questionnaires techniques de leurs formulaires de demande. L'introduction d'UPOV PRISMA met en lumière l'importance croissante et permanente que revêtent les principes directeurs de l'UPOV pour l'examen DHS. En 2017, les 321 principes directeurs d'examen adoptés ont couvert 94% des entrées relatives aux droits d'obtenteur dans la Base de données sur les variétés végétales. L'intégration des informations relatives à UPOV PRISMA, au modèle de principes directeurs d'examen, à la base de données GENIE et à la base de données PLUTO deviendra un moyen essentiel de fournir des services plus efficaces et rationnels. L'adoption d'une version révisée des notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées et l'adoption de nouvelles notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication ont constitué une étape importante pour une meilleure compréhension de ces mesures.

Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV (sous-programme UV.3)

6. Le présent sous-programme porte sur l'aide fournie en réponse aux demandes présentées par les membres et les membres potentiels de l'Union. Satisfaire la demande d'aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV dans les limites des ressources disponibles passe par l'utilisation des cours d'enseignement à distance, la formation des formateurs, la hiérarchisation de l'assistance fournie par le Bureau de l'Union et l'utilisation de ressources extérieures pour la formation et l'assistance en fonction des fonds disponibles. Ce sous-programme est financé sur le budget ordinaire, mais ce sont des fonds extrabudgétaires et une aide en nature qui constituent l'essentiel des ressources déployées à des fins d'assistance. Afin d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace qui soit, le Bureau de l'Union a continué de hiérarchiser ses activités et d'étudier les synergies possibles avec les membres de l'Union et ses autres partenaires. La stratégie en matière de formation et d'assistance fournit les orientations et la base de la coordination globale des travaux. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Bureau de l'Union a organisé 199 missions ou manifestations auxquelles il a également participé, et à l'occasion desquelles 119 États et 15 organisations ont reçu des informations sur le système de l'UPOV. Au total, 1240 étudiants ont participé aux cours d'enseignement à distance de l'UPOV. À la fin de 2017, 16 États et une organisation avaient bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de leur législation relative à la protection des obtentions végétales et trois États avaient engagé la procédure pour devenir membre de l'Union. Les cours d'enseignement à distance de l'UPOV ont réuni des participants représentant 75 États et cinq organisations.

Relations extérieures (sous-programme UV.4)

7. L'UPOV a pour mission de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous. Le présent sous-programme vise à expliquer comment le système de l'UPOV encourage l'obtention de nouvelles variétés végétales, dans quelle mesure la mise au point de nouvelles variétés profite à la société, et le rôle du système de l'UPOV vis-à-vis des politiques agricoles et économiques. Parmi les faits nouveaux marquants survenus au cours de l'exercice biennal 2016-2017 figurent le lancement de la chaîne YouTube de l'UPOV, l'introduction de rubriques à l'intention des parties prenantes sur le site Web de l'UPOV, l'adoption d'une rubrique contenant des questions fréquemment posées (FAQ) sur l'intérêt que présente le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV au regard des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et la publication des matériels suivants sur le site Web de l'UPOV : "The socio-economic benefits of UPOV membership in Viet Nam; An ex post assessment on plant breeding and agricultural productivity after 10 years" (auteur principal : Steffen Noleppa) by HFFA Research GmbH; une vidéo sur la protection des obtentions végétales en Équateur intitulée "Le rôle de la protection des obtentions végétales dans la mise au point d'une nouvelle variété de ronces fruitières qui améliore les conditions de travail des agriculteurs"; une vidéo sur la protection des obtentions végétales en Uruguay intitulée "Comment la protection des obtentions végétales a permis à un sélectionneur du secteur public de fournir des semences de haute qualité aux agriculteurs"; et une vidéo sur "L'utilisation du système de l'UPOV au bénéfice des dépositaires de germoplasme indigène sauvage en Argentine".

TABLEAU DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

Table des matières

1. Introduction.....	8
Figure 1 Évolution de la situation en ce qui concerne l'UPOV au cours de l'exercice biennal 2016-2017	8
Figure 2 – Situation en ce qui concerne l'UPOV à fin 2017	9
2. Exécution du programme.....	11
2.1 SOUS-PROGRAMME UV.1 : POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES	11
Objectifs	11
Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution	11
1. ORGANISATION DES SESSIONS DU CONSEIL ET DU COMITÉ CONSULTATIF	11
a) Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif.....	11
Figure 3. Participation aux sessions ordinaires du Conseil (sessions d'octobre)	11
Figure 4. Participation* aux sessions extraordinaires du Conseil (sessions d'avril)	11
Figure 5. Participation* aux sessions du Comité consultatif	12
2. COORDINATION, SUIVI ET ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017	12
a) Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2016-2017	12
3. ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019	12
a) Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 conformément aux dispositions du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV" ...	12
4. EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES DEMANDES DE DROITS D'OBTENTEUR ET LES DROITS D'OBTENTEURS DÉLIVRÉS.....	13
a) Nombre de demandes de protection d'obtentions végétales	13
b) Nombre de titres octroyés	13
c) Nombre de titres en vigueur	13
Figure 6. Demandes de droits d'obtenteur	13
Figure 7. Titres d'obtenteur en vigueur	13
Figure 8. Demandes de droits d'obtenteur déposées par des résidents ou des non-résidents.....	13
Figure 9. Titres d'obtenteur octroyés à des résidents ou à des non-résidents.....	13
d) Nombre de genres ou espèces protégés par les membres de l'Union.....	14
Figure 10. Protection de genres et espèces végétaux en 2017	14
Figure 11. Évolution de la protection des genres et espèces végétaux	14
e) Nombre de genres ou espèces végétaux dont des variétés sont protégées.....	14
f) analyse par type de plante	15
5. POLITIQUE DU CONSEIL.....	15
a) Recommandations formulées par le Comité consultatif et décisions du Conseil.....	15
b) Autres décisions du Conseil	16
c) Autres travaux du Comité consultatif.....	16
d) Adoption des documents et notes d'information par le Conseil.....	17
2.2 SOUS-PROGRAMME UV.2 : SERVICES FOURNIS À L'UNION EN VUE D'AUGMENTER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE L'UPOV 18	
Objectifs	18
Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution	18
1. PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'UNION ET DES OBSERVATEURS AUX TRAVAUX DES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'UPOV.....	18
a) Participation aux travaux du Comité administratif et juridique.....	18
Figure 12. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au CAJ	18
b) Participation aux travaux du Comité technique	19
Figure 13. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au TC	19
c) Participation aux sessions des groupes de travail techniques	19
Figure 14. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant aux groupes de travail techniques	19
d) Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques	20
Figure 15.....	20
i) Nombre de participants aux ateliers préparatoires : membres et observateurs.....	20
ii) Nombre de participants aux ateliers préparatoires par groupe de travail technique	20

2.	ORIENTATIONS AU SUJET DE LA CONVENTION UPOV ET SA MISE EN ŒUVRE ET INFORMATIONS SUR SON APPLICATION.....	21
a)	Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV.....	21
b)	Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV.....	21
c)	Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex	21
	Base de données UPOV Lex : consultations du site Web de l'UPOV en 2017.....	22
d)	mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues de travail de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol).....	22
3.	ORIENTATIONS AU SUJET DE L'EXAMEN DES VARIÉTÉS.....	22
a)	Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés.....	22
b)	Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés.....	23
	Principes directeurs d'examen : consultations du site Web de l'UPOV en 2017	23
	Figure 16. Adoption de principes directeurs d'examen	24
	Figure 17. Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques.....	24
c)	nombre de demandes de droits d'obtenteur couvertes par les principes directeurs d'examen adoptés.....	24
	Figure 18. Entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen	24
d)	Participation à la rédaction des principes directeurs d'examen.....	25
	Figure 19. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par groupe de travail technique)	25
	Figure 20. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration (par groupe de travail technique).....	25
	Figure 21. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par région de l'expert principal)	25
	Figure 22. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration (par groupe de travail technique).....	25
	Figure 23. Nombre de membres de l'Union ayant participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen	25
f)	Élaboration d'un modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (modèle TG)	26
	1. Traduction dans les langues de l'UPOV	26
	2. Utilisation par les membres de l'Union aux fins de l'élaboration de principes directeurs d'examen propres aux différents services.....	26
4.	COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DHS	26
	Base de données GENIE : consultations du site Web de l'UPOV en 2017	26
a)	Genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience concrète....	27
	Figure 24. Genres ou espèces végétaux pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales.....	27
b)	Genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS, comme indiqué dans la base de données GENIE	27
5.	COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DES DÉNOMINATIONS VARIÉTALES	28
	Base de données PLUTO : consultations du site Web de l'UPOV en 2017.....	28
a)	Quantité et qualité des données figurant dans la base de données PLUTO	28
	1. Nombre de contributeurs	28
	2. Nombre de nouvelles communications	28
	3. Nombre d'enregistrements	28
6.	FACILITATION DES DEMANDES DE DROITS D'OBTENTEUR	29
a)	Élaboration et approbation par le Conseil d'un système de dépôt électronique des demandes pour certaines espèces et langues, permettant aux obtenteurs de fournir des informations pour les demandes de droits d'obtenteur pour les membres participants de l'Union, via le site Web de l'UPOV.....	29
	Introduction de l'Outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA	29
	Utilisation d'UPOV PRISMA en 2017	29
b)	Attribution de(s) type(s) de plante pour les codes UPOV et modification des bases de données GENIE et PLUTO pour permettre l'établissement de statistiques par type de plante (plantes agricoles, fruitières, ornementales, potagères ou arbres forestiers)	29
2.3	Sous-programme UV.3 : AIDE À LA MISE EN PLACE ET À L'APPLICATION DU SYSTÈME DE L'UPOV	30
	Objectifs	30
	Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution	30
1.	SENSIBILISATION AU RÔLE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION UPOV	30
a)	Fourniture d'informations sur les activités de l'UPOV aux États et aux organisations.....	30
	Figure 25. États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV	31
	Figure 26. Lieu des activités de l'UPOV.....	31

b)	États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales	32
c)	États et organisations ayant engagé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union	32
	Figure 27. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union	32
d)	participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV	33
	Figure 28. Lieu des activités et des réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés	33
2.	ASSISTANCE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV	33
a)	États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois	33
b)	États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV	33
c)	Réunions avec des fonctionnaires nationaux	34
	Figure 29. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales	34
3.	ASSISTANCE FOURNIE À DES ÉTATS ET ORGANISATIONS EN VUE DE LEUR ADHÉSION À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV	34
a)	États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié	34
b)	États et organisations devenus membres de l'Union	34
	Figure 30. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs	35
	Figure 31. États ou organisations ayant obtenu l'avis positif du Conseil	35
	Figure 32. Nouveaux membres de l'Union	35
	Figure 33. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier	35
4.	ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME EFFICACE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À LA CONVENTION UPOV	36
a)	Participation aux cours d'enseignement à distance	36
	Figure 34. Cours DL-205, DL-305, DL-305A et DL-305B de l'UPOV : participation en 2016 et 2017 ..	36
	Figure 35. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par catégorie d'inscription	37
	Figure 36. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par langue	37
	Figure 37. Participants aux sessions principales des cours DL-305, 305 A et 305 B par catégorie d'inscription	37
	Figure 38. Participants aux sessions principales des cours DL-305, 305 A et 305 B par langue	37
b)	Formation des formateurs	39
c)	Activités de formation mises au point avec le concours de l'UPOV	39
d)	Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et aux ateliers préparatoires correspondants	39
e)	Participation aux activités de l'UPOV	39
f)	Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV	39
g)	Cours universitaires dans lesquels est intégré le système UPOV de protection des obtentions végétales	40
f)	Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs	40
2.4	SOUS-PROGRAMME UV.4 : RELATIONS EXTÉRIEURES	41
	Objectifs	41
	Résultats obtenus : indicateurs d'exécution	41
1.	MEILLEURE CONNAISSANCE PAR LE PUBLIC DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV	41
a)	Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par le biais d'autres médias d'informations et de matériels pertinents à l'intention du grand public	41
b)	Visites sur le site Web de l'UPOV	42
2.	MEILLEURE CONNAISSANCE PAR LES PARTIES PRENANTES DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV	44
a)	Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par le biais d'autres médias d'informations et de matériels pertinents à l'intention des obtenteurs, des producteurs de semences et des multiplicateurs de végétaux, des agriculteurs, des entreprises de transformation, des grossistes et des détaillants et des responsables de l'élaboration des politiques	44
b)	Articles dans des publications pertinentes auxquels l'UPOV a contribué	44
c)	Rubriques du site Web de l'UPOV à l'intention des parties prenantes	44
	Consultation des parties du site Web de l'UPOV consacrées aux parties prenantes en 2017	44
d)	Participation de parties prenantes à des séminaires et à des colloques	44

e) Participation aux réunions des parties prenantes concernées et avec les parties prenantes concernées.....	45
3. MEILLEURE CONNAISSANCE PAR D'AUTRES ORGANISATIONS DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV	45
a) Participation aux réunions des organisations concernées et avec les organisations concernées.....	45
3. Performance financière.....	46
Appendice Sigles et abréviations	

1. INTRODUCTION

8. Le présent document contient le Rapport sur la performance au cours de l'exercice biennal 2016-2017 sur la base du programme et budget correspondant adopté par le Conseil à sa quarante-neuvième session ordinaire tenue à Genève le 29 octobre 2015 (voir le document C/49/4 Rev. "Programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017").

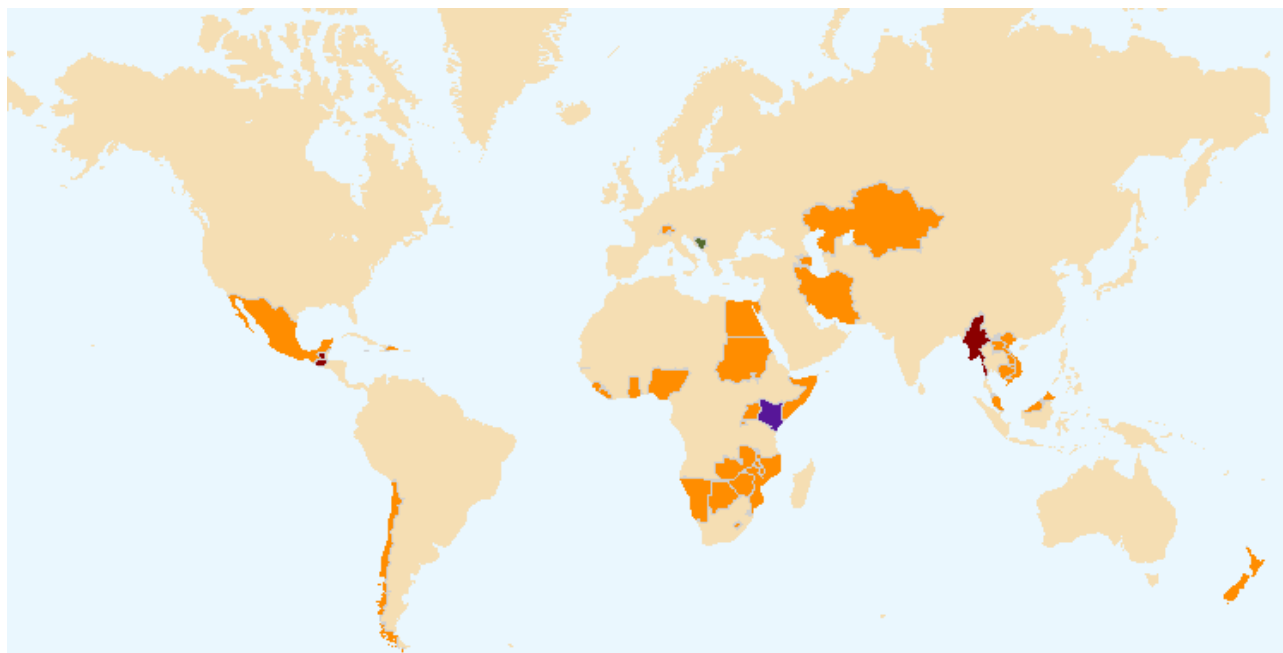
9. Le Rapport sur la performance au cours de l'exercice biennal 2016-2017 donne un aperçu des résultats de l'UPOV fondé sur les informations issues des documents ci-après, qui contiennent des renseignements plus détaillés :

- a) document C/49/4 Rev. "Programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017";
- b) document C/51/2 "Rapport annuel du Secrétaire général pour 2016";
- c) document C/52/2 "Rapport annuel du Secrétaire général pour 2017"; et
- d) document C/52/4 "Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2016-2017".





10. La section 2 "Exécution du programme" contient un résumé des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs fixés au niveau des sous-programmes, suivi de tableaux des résultats récapitulant les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. La section 3 "Performance financière" donne un aperçu des résultats financiers par rapport au programme et budget de l'exercice biennal 2016-2017.

11. La carte ci-après donne un aperçu graphique de l'évolution de la situation concernant l'UPOV au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

Figure 1 Évolution de la situation en ce qui concerne l'UPOV au cours de l'exercice biennal 2016-2017

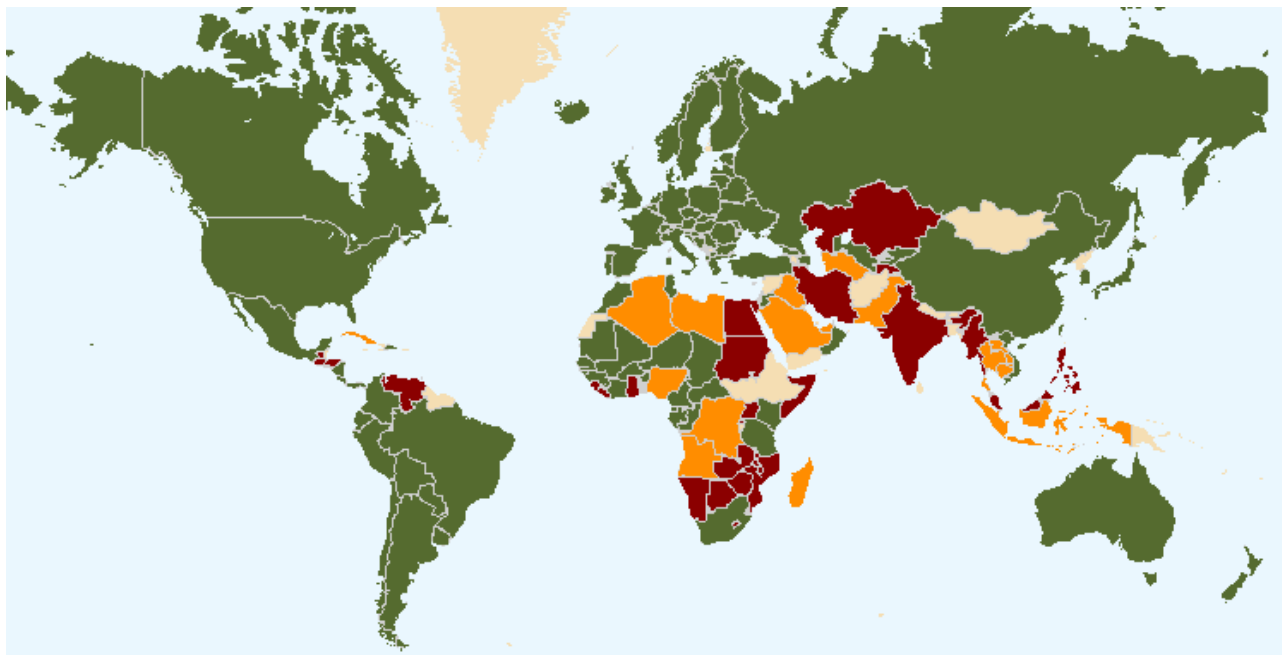


Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

-  États et organisations devenus membres de l'Union en 2016-2017 (Bosnie-Herzégovine)
-  États et organisations ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié en 2016-2017 (Kenya et Bosnie-Herzégovine)
-  États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union en 2016-2017 (Brunéi Darussalam, Guatemala et Myanmar)
-  États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales en 2016-2017 (ARIPO, Azerbaïdjan, Barbade, Cambodge, Chili, République dominicaine, Égypte, Iran (République islamique d'), Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, République démocratique populaire lao, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Mexique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Suisse, Trinité-et-Tobago et Viet Nam)

12. La carte ci-après donne un aperçu graphique de la situation concernant l'UPOV à la fin de 2017.

Figure 2 – Situation en ce qui concerne l'UPOV à fin 2017



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- 75 membres de l'UPOV couvrant 94 États à la fin de 2017
- 16 États et une organisation intergouvernementale avaient entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV à la fin de 2017
- 24 États et une organisation intergouvernementale avaient pris contact avec le Bureau de l'Union afin de solliciter une aide pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV à la fin de 2017

13. Le tableau ci-après contient des informations détaillées sur la situation en ce qui concerne l'UPOV.

Membres de l'UPOV

Afrique du Sude ²	Colombie ²	Israël ³	Ouzbékistan ³	Slovaquie ³
Albanie ³	Costa Rica ³	Italie ²	Panama ³	Slovénie ³
Allemagne ³	Croatie ³	Japon ³	Paraguay ²	Suède ³
Argentine ²	Danemark ³	Jordanie ³	Pays-Bas ³	Suisse ³
Australie ³	Équateur ²	Kenya ³	Pérou ³	Trinité-et-Tobago ²
Autriche ³	Espagne ³	Kirghizistan ³	Pologne ³	Tunisie ³
Azerbaïdjan ³	Estonie ³	Lettonie ³	Portugal ²	Turquie ³
Bélarus ³	États-Unis d'Amérique ³	Lituanie ³	République de Corée ³	Ukraine ³
Belgique ¹	Ex-République yougoslave de Macédoine ³	Maroc ³	République de Moldova ³	Union européenne ^{3, 4}
Bolivie (État plurinational de) ²	Fédération de Russie ³	Mexique ²	République dominicaine ³	Uruguay ²
Bosnie-Herzégovine ³	Finlande ³	Monténégro ³	République tchèque ³	Viet Nam ³
Brésil ²	France ³	Nouvelle-Zélande ²	République-Unie de Tanzanie ³	(Total 75)
Bulgarie ³	Géorgie ³	Nicaragua ²	Roumanie ³	
Canada ³	Hongrie ³	Norvège ²	Royaume-Uni ³	
Chili ²	Irlande ³	Oman ³	Serbie ³	
Chine ²		Organisation africaine de la propriété intellectuelle ^{3, 5}	Singapour ³	

1 La Convention de 1961 modifiée par l'Acte additionnel de 1972 est le dernier Acte auquel un État a adhéré.

2 L'Acte de 1978 est le dernier Acte auquel 17 États ont adhéré.

3 L'Acte de 1991 est le dernier Acte auquel 55 États et deux organisations ont adhéré.

4 A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 28 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède).

5 A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 17 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo).

États et organisations intergouvernementales ayant engagé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV

Arménie, Brunéi Darussalam, Égypte, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Malaisie, Maurice, Myanmar, Philippines, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, et Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

États et organisations intergouvernementales ayant été en contact avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Cambodge, Cuba, Chypre, El Salvador, Émirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Libye, Liechtenstein, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Soudan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan, Zambie, et Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

2. EXÉCUTION DU PROGRAMME

2.1 SOUS-PROGRAMME UV.1 : POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Le présent sous-programme établit le cadre dans lequel s'inscrivent la définition des politiques, la gestion et la coordination des activités du programme général de l'UPOV, tel qu'il a été défini par le Conseil selon les orientations données par le Comité consultatif. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Conseil et le Comité consultatif ont rendu un certain nombre de décisions importantes concernant les orientations et les programmes de l'Union, notamment : la création du Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération (WG-ISC); l'introduction du nouveau logo de l'UPOV sur le site Web de l'UPOV, parallèlement à l'adoption des rubriques du site Web de l'UPOV à l'intention des parties prenantes, et le lancement de la chaîne YouTube de l'UPOV; l'approbation d'un plan de développement stratégique visant à diversifier les sources de revenus de l'UPOV afin d'assurer et de renforcer la viabilité des activités et services existants; l'organisation d'une seule série de sessions annuelles de l'UPOV à Genève; le lancement du formulaire de demande électronique (outil de demande de droit d'obteneur UPOV PRISMA); les interactions avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris l'organisation d'un "Colloque sur les éventuels domaines d'interaction entre le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international) et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV)" tenu à Genève en octobre 2016; l'adoption d'une rubrique contenant des questions fréquemment posées (FAQ) sur l'intérêt que présente le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV au regard des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies; et l'approbation d'un programme relatif à l'utilisation du russe dans le contexte de l'UPOV.

Objectifs

- ◆ Orientations et direction générale.
- ◆ Planification, mise en œuvre et évaluation du programme et budget.

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

1. ORGANISATION DES SESSIONS DU CONSEIL ET DU COMITÉ CONSULTATIF

a) Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif

(Voir les figures 3 à 5)

Figure 3. Participation* aux sessions ordinaires du Conseil (sessions d'octobre)

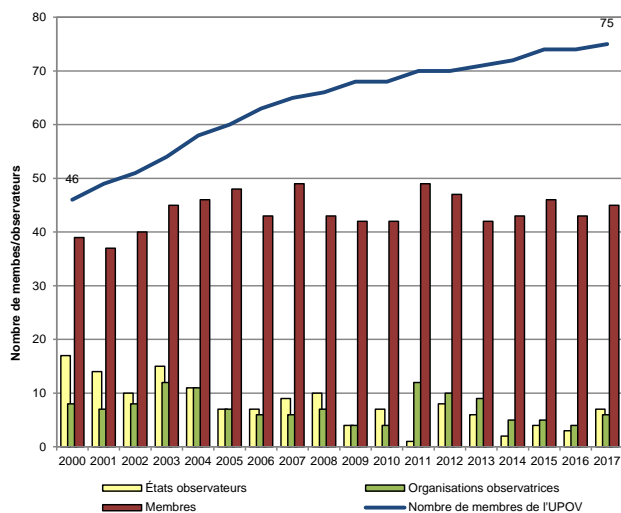
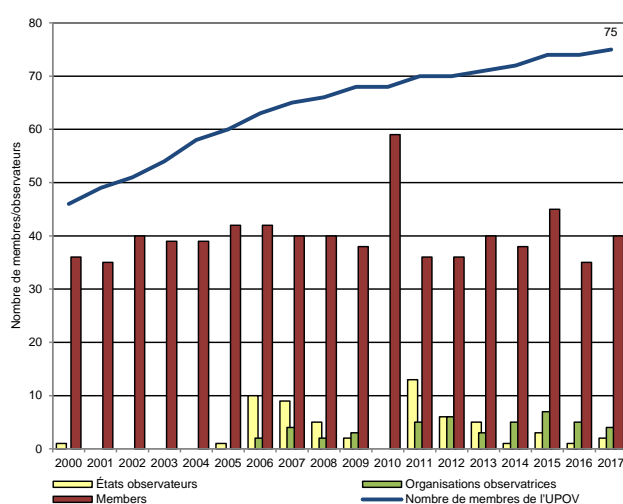
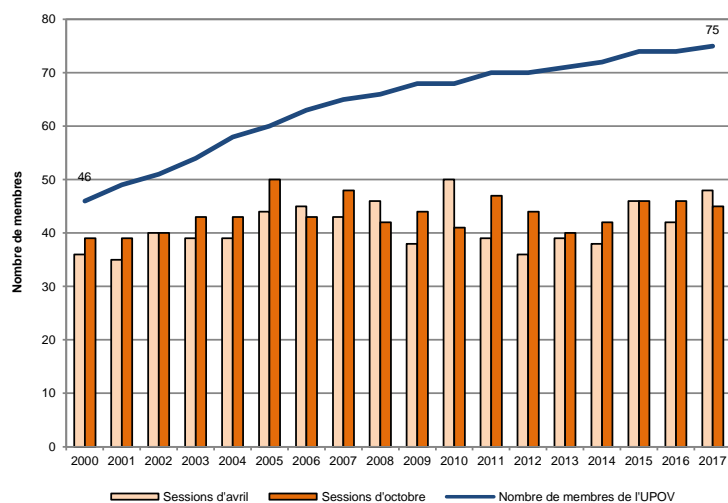


Figure 4. Participation* aux sessions extraordinaires du Conseil (sessions d'avril)



* La participation est évaluée en fonction du nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur qui participent, et non en fonction du nombre de personnes présentes.

Figure 5. Participation* aux sessions du Comité consultatif



2. COORDINATION, SUIVI ET ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

a) Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2016-2017

Voir la section 3 "Performance financière".

3. ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

a) Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 conformément aux dispositions du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV"

Le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 a été adopté par le Conseil à sa cinquante et unième session ordinaire, le 26 octobre 2017 (voir le document C/51/4 Rev.).

4. EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES DEMANDES DE DROITS D'OBTENTEUR ET LES DROITS D'OBTENTEURS DÉLIVRÉS

- a) Nombre de demandes de protection d'obtentions végétales
(voir les figures 6 et 8)
- b) Nombre de titres octroyés
(voir la figure 9)
- c) Nombre de titres en vigueur
(voir la figure 7)

Figure 6. Demandes de droits d'obteneur

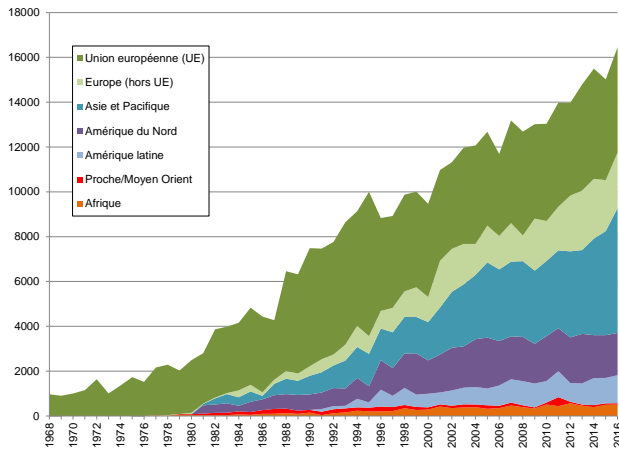


Figure 7. Titres d'obteneur en vigueur

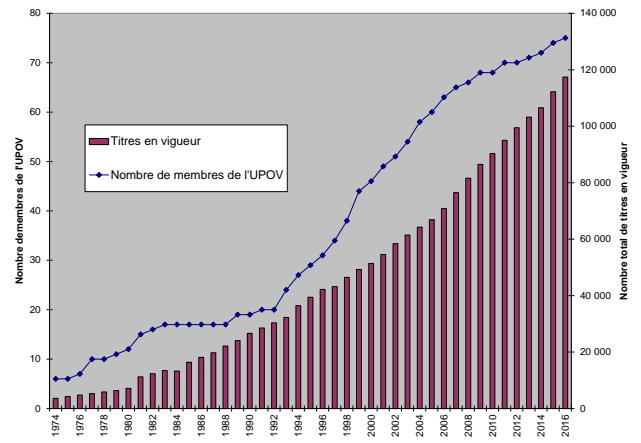


Figure 8. Demandes de droits d'obteneur déposées par des résidents ou des non-résidents

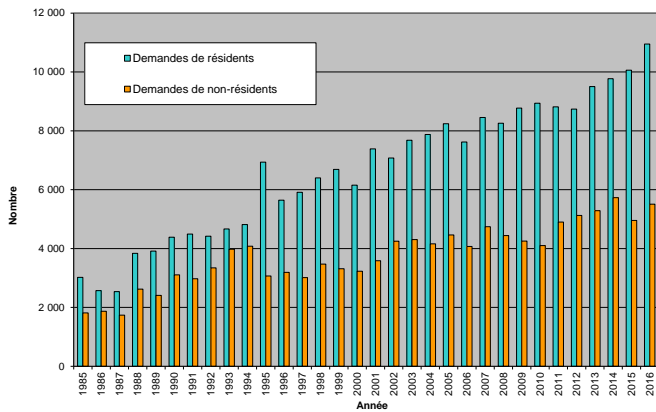
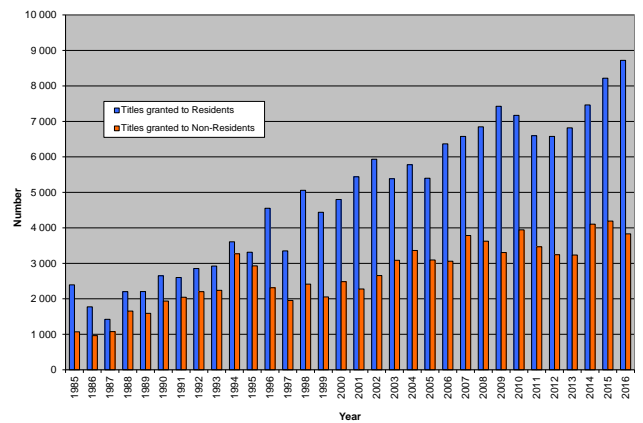


Figure 9. Titres d'obteneur octroyés à des résidents ou à des non-résidents



f) analyse par type de plante

Données de la base de données PLUTO :

Demandes déposées par type de plante :

Année	Type de plante				
	Plantes agricoles	Arbres forestiers	Arbres fruitiers	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	27%	0,9%	12%	48%	12%
2013	25%	1,0%	12%	49%	11%
2014	30%	0,8%	11%	47%	10%
2015	33%	0,5%	14%	36%	16%
2016	37%	0,6%	11%	34%	18%
2017	33%	0,5%	11%	38%	17%

Titres délivrés par type de plante :

Année	Type de plante				
	Plantes agricoles	Arbres forestiers	Arbres fruitiers	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	26%	0,7%	9%	48%	15%
2013	34%	0,7%	10%	42%	13%
2014	35%	0,6%	10%	43%	12%
2015	32%	0,9%	10%	44%	13%
2016	32%	1,1%	9%	40%	18%
2017	27%	0,4%	12%	45%	16%

5. POLITIQUE DU CONSEIL

a) Recommandations formulées par le Comité consultatif et décisions du Conseil

Le Conseil a pris des décisions, sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif, concernant les éléments suivants :

- ouvrir un compte bancaire de l'UPOV distinct pour y placer les fonds destinés à financer les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS); de transférer sur ce compte, à partir de l'exercice biennal 2016-2017, la somme des provisions pour ces obligations à la fin de l'exercice biennal 2014-2015 et le solde du prélèvement de 6% après déduction des paiements dus pour l'exercice biennal, le cas échéant; et de suivre pour ce compte la même politique en matière de placements que celle appliquée par l'OMPI concernant le compte destiné à financer les engagements au titre de l'AMCS;
- maintenir le montant dépassant 15% des recettes totales pour l'exercice biennal 2014-2015 (31 860 francs suisses) au fonds de réserve;
- organiser une seule série de sessions à partir de 2018 et adopter les propositions formulées par le TC, à sa cinquante-troisième session, concernant les mesures de précaution;
- rendre un avis positif sur
 - la loi sur la protection des obtentions végétales du Brunéi Darussalam;
 - le "projet de loi sur la protection des obtentions végétales" du Guatemala;
 - le "projet de loi sur la protection des obtentions végétales" du Myanmar;
- lancer en janvier 2017 le formulaire de demande électronique pour le rosier, le soja, la laitue, les variétés fruitières de pommier et la pomme de terre;
- approuver le nom "PRISMA" et le logo pour le formulaire de demande électronique (EAF);
- approuver le montant de 150 francs suisses prélevé par l'UPOV pour chaque demande électronique pour l'exercice biennal 2018-2019, étant entendu que le formulaire de demande électronique soit mis gratuitement à disposition pendant une période de lancement si les dépenses relatives au formulaire inscrites au budget sont couvertes par des moyens autres que les dépenses inscrites au budget ordinaire;
- approuver le projet d'une rubrique contenant des questions fréquemment posées (FAQ) sur l'intérêt que présente le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV au regard des objectifs de développement durable des Nations Unies et a recommandé l'approbation du projet par le Conseil à sa cinquante et unième session; Le Conseil était également convenu que le Bureau de l'Union demande l'aide d'un expert en communication pour rédiger un nouveau projet pour examen à sa quatre-vingt-quinzième session;
- adopter une liste des questions fréquemment posées concernant la diffusion d'informations à un large public ("questions fréquemment posées sur les techniques moléculaires"), y compris le grand public;
- introduire le nouveau logo de l'UPOV sur le site Web de l'UPOV, parallèlement à l'adoption des rubriques du site Web de l'UPOV à l'intention des parties prenantes et au lancement de la chaîne YouTube de l'UPOV, le 8 novembre 2016;
- convenir que les propositions visant à accroître l'utilisation de réseaux sociaux par l'UPOV, y compris un calendrier conforme à la stratégie d'allocation des ressources, devraient être présentées pour examen à sa quatre-vingt-quinzième session;
- approuver le projet de programme du "Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV" qui se tiendrait à Genève le 24 octobre 2016;

- organiser un “Colloque sur les éventuels domaines d’interaction entre le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (Traité international) et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV)”, qui se tiendrait au siège de l’UPOV à Genève le 26 octobre 2016;
- convenir des domaines d’interactions pertinents ci-après avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (Traité international) :
 - i) examen de la rubrique contenant des questions fréquemment posées (FAQ) sur les interactions entre la Convention UPOV et le Traité international; et
 - ii) échange de données d’expérience et d’informations concernant la mise en œuvre de la Convention UPOV et du Traité international, avec la participation des parties prenantes.

Par la suite, le Comité consultatif envisagerait d’examiner la révision des orientations contenues dans les ‘Notes explicatives sur les exceptions au droit d’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV’ (document UPOV/EXN/EXC/1);

Le Conseil est également convenu de rendre compte de la décision ci-dessus à la septième session de l’Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture, qui se tiendra à Kigali (Rwanda), du 30 octobre au 3 novembre 2017,

- approuver le programme relatif à l’utilisation du russe à l’UPOV ainsi que l’allocation des ressources proposées;
- quatre communiqués de presse
- le projet de programme et budget de l’Union pour l’exercice biennal 2018-2019;
- l’adoption de matériels d’information (il est rendu compte de l’adoption des matériels d’information par le Conseil dans le sous-programme UV.2);

b) Autres décisions du Conseil

Le Conseil a également pris des décisions concernant les éléments suivants :

- les programmes de travail du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC), des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT);
- l’élection des bureaux :
 - président et vice-président du Conseil
 - président et vice-président du CAJ
 - président et vice-président du TC
 - président et vice-président du TWA
 - président et vice-président du TWC
 - président et vice-président du TWF
 - président et vice-président du TWO
 - président et vice-président du TWV
 - président et vice-président du BMT
- la prolongation du mandat du Secrétaire général adjoint du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021;
- avec l’accord du Directeur général de l’OMPI (voir l’article 8.1) de l’Accord OMPI/UPOV), faire une exception à l’article 4.16.a) du Statut du personnel en faveur de Mme Hend Madhour, en vue d’autoriser une prolongation maximale de deux ans de son engagement temporaire pour lui permettre de continuer d’exercer ses fonctions en rapport avec le projet de formulaire de demande électronique.

c) Autres travaux du Comité consultatif

Le Comité consultatif

- a adopté le projet de mandat concernant un groupe de travail (ISC WG) chargé d’examiner les questions relatives à un éventuel système international de coopération;
- en réponse aux recommandations formulées dans le rapport d’évaluation de la DSI, a approuvé la proposition faite par le Bureau de l’Union d’élaborer un plan d’action stratégique, qui sera présenté au Comité consultatif en octobre/novembre 2017;
- est convenu de faire figurer régulièrement le point “Supervision interne et Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l’OMPI” à l’ordre du jour de ses sessions d’octobre ou novembre;
- a approuvé un plan de développement stratégique visant à diversifier les sources de revenus de l’UPOV afin d’assurer et de renforcer la viabilité des activités et services existants;

- a décidé d'étendre le statut d'observateur de la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées (ICNCP) auprès du CAJ et du TC.

d) Adoption des documents et notes d'information par le Conseil

Il est rendu compte de l'adoption des matériels d'information par le Conseil dans le sous-programme UV.2

2.2 SOUS-PROGRAMME UV.2 : SERVICES FOURNIS À L'UNION EN VUE D'AUGMENTER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE L'UPOV

Ce sous-programme a trait à la fourniture d'orientations, d'informations et de ressources au sujet du fonctionnement du système de l'UPOV pour la protection des obtentions végétales, à l'aide à la coopération entre membres de l'Union, aux activités des organes compétents de l'UPOV et aux mesures visant à faciliter le dépôt de demandes de protection d'obtentions végétales.

Un événement majeur au cours de l'exercice biennal 2016-2017 a été le lancement du Formulaire de demande électronique, désormais appelé Outil de demande de droit d'obtenteur de UPOV PRISMA. Depuis 2016, le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web est utilisé pour l'élaboration des projets de principes directeurs d'examen pour toutes les sessions des groupes de travail techniques. Le Modèle de principes directeurs d'examen a également favorisé l'expansion rapide de la couverture d'UPOV PRISMA à toutes les plantes et espèces végétales pour lesquelles les membres de l'Union utilisent le modèle comme modèle de base pour les questionnaires techniques de leurs formulaires de demande. L'introduction d'UPOV PRISMA met en lumière l'importance croissante et permanente que revêtent les principes directeurs de l'UPOV pour l'examen DHS. En 2017, les 321 principes directeurs d'examen adoptés ont couvert 94% des entrées relatives aux droits d'obtenteur dans la Base de données sur les variétés végétales. L'intégration des informations relatives à UPOV PRISMA, au modèle de principes directeurs d'examen, à la base de données GENIE et à la base de données PLUTO deviendra un moyen essentiel de fournir des services plus efficaces et rationnels. L'adoption d'une version révisée des notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées et l'adoption de nouvelles notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication ont constitué une étape importante pour une meilleure compréhension de ces mesures.

Objectifs

- ◆ Maintenir et améliorer l'efficacité du système de l'UPOV.
- ◆ Jeter et développer les bases juridiques, administratives et techniques de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV

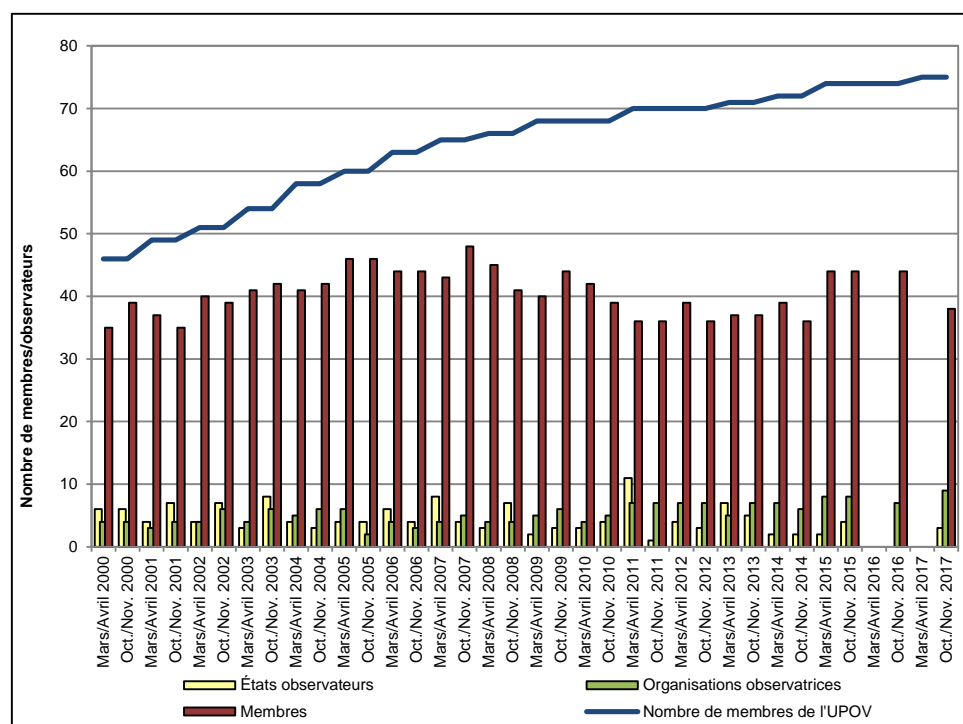
Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

1. PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'UNION ET DES OBSERVATEURS AUX TRAVAUX DES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'UPOV

a) Participation aux travaux du Comité administratif et juridique

(voir la figure 12)

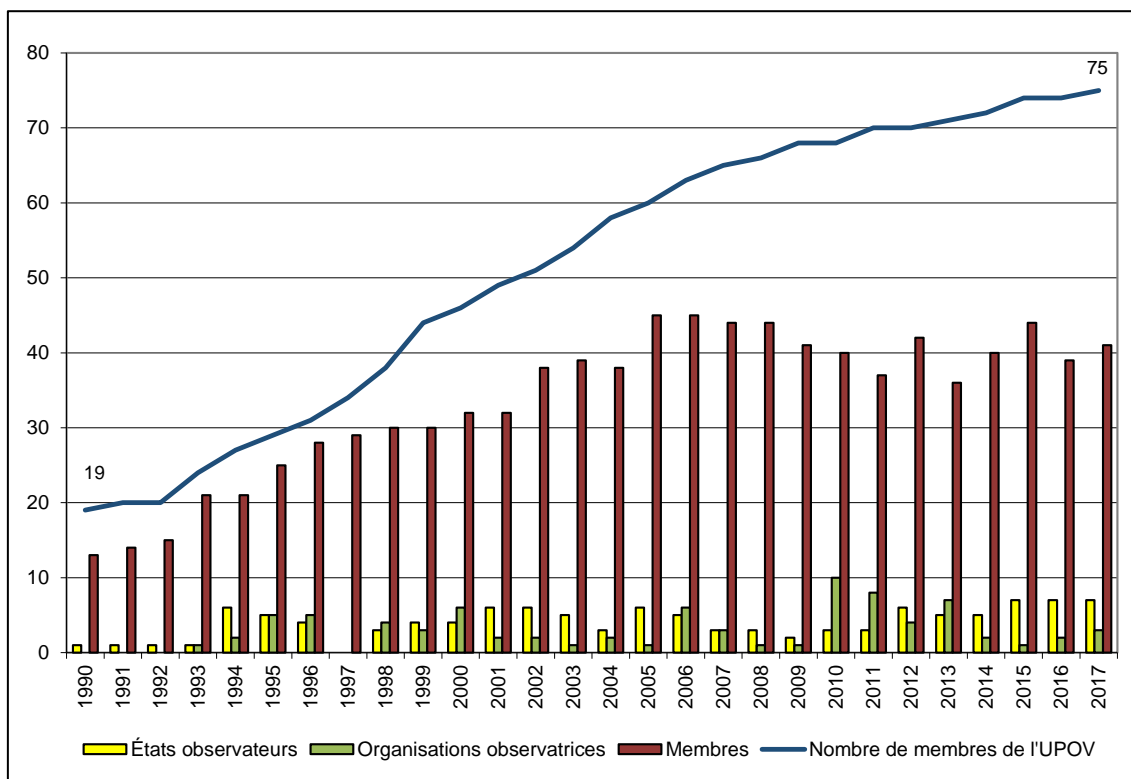
Figure 12. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au CAJ



b) Participation aux travaux du Comité technique

(voir la figure 13)

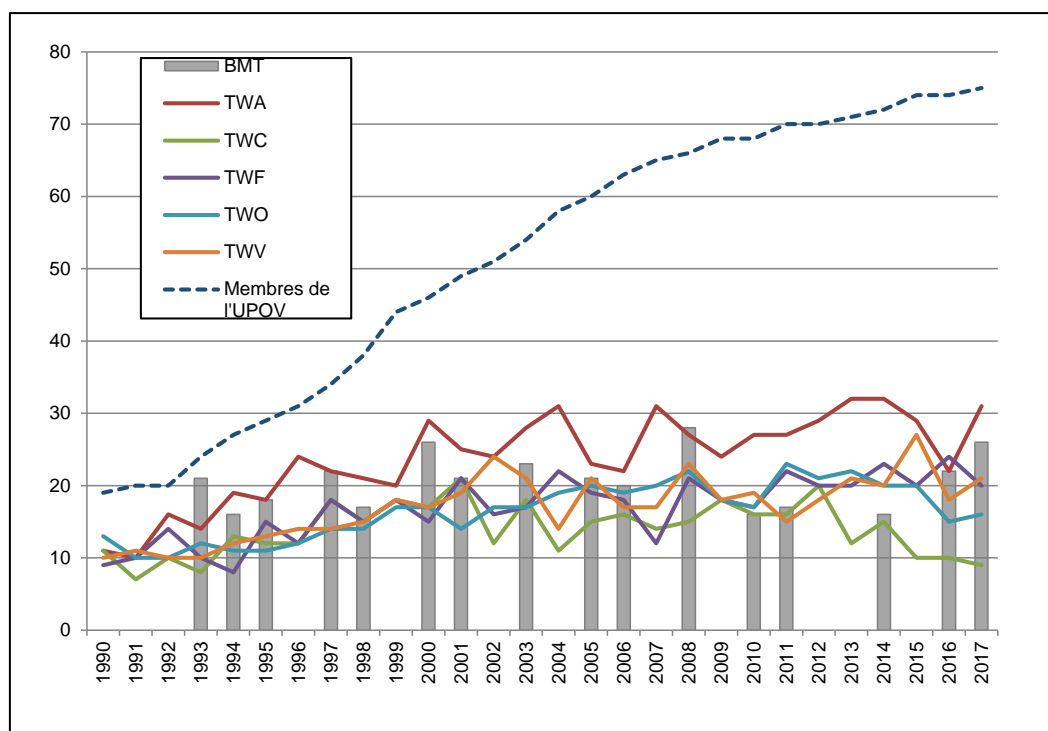
Figure 13. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au TC



c) Participation aux sessions des groupes de travail techniques

Voir figure 14.

Figure 14. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant aux groupes de travail techniques

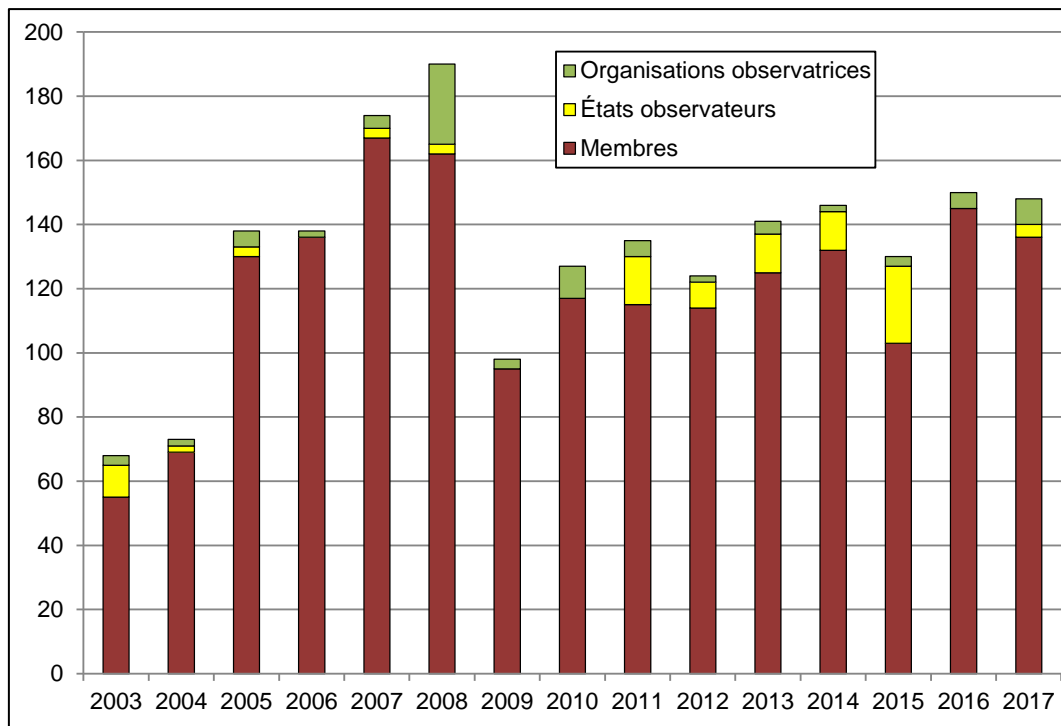


d) Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques

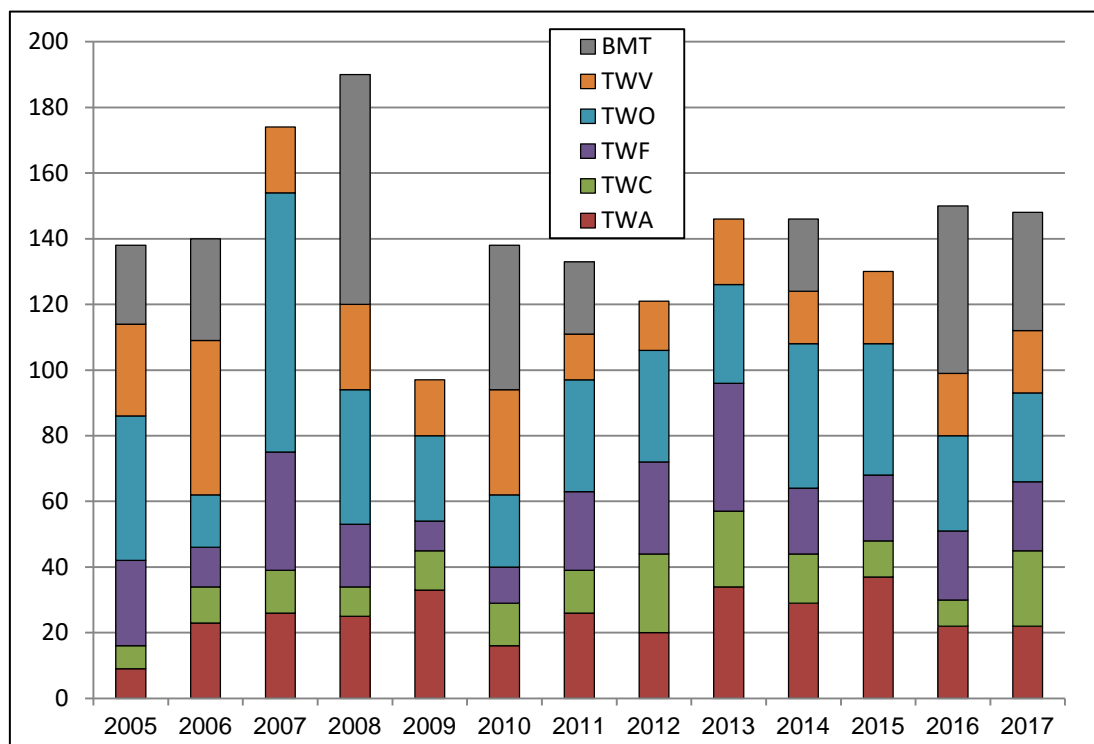
(voir la figure 15)

Figure 15

i) *Nombre de participants aux ateliers préparatoires : membres et observateurs*



ii) *Nombre de participants aux ateliers préparatoires par groupe de travail technique*



2. ORIENTATIONS AU SUJET DE LA CONVENTION UPOV ET SA MISE EN ŒUVRE ET INFORMATIONS SUR SON APPLICATION

a) Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV

Le Conseil a adopté

- huit révisions de documents d'information adoptés précédemment
 - UPOV/INF/6/5 Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
 - UPOV/INF/16/6 Logiciels échangeables (révision)
 - UPOV/INF/16/7 Logiciels échangeables (révision)
 - UPOV/INF/22/3 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
 - UPOV/INF/22/4 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
 - UPOV/INF-EXN/9 Liste de documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
 - UPOV/INF-EXN/10 Liste de documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
 - UPOV/INF-EXN/11 Liste de documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
- Une nouvelle note explicative
 - UPOV/EXN/PPM/1 Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV
- Une révision de notes explicatives adoptées précédemment
 - UPOV/EXN/EDV/2 Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)

Le CAJ et le TC, selon le cas, ont examiné les projets de documents ci-après :

- quatre révisions de documents d'information adoptés précédemment
 - UPOV/INF/16/6 Logiciels échangeables (révision)
 - UPOV/INF/16/7 Logiciels échangeables (révision)
 - UPOV/INF/22/3 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
 - UPOV/INF/22/4 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
- une nouvelle note explicative
 - UPOV/EXN/PPM/1 Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV
- une révision de notes explicatives adoptées précédemment
 - UPOV/EXN/EDV/2 Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
- pour les documents TGP, voir la section 2.2 “Sous-programme UV.2”, résultat escompté “2. Orientations au sujet de l'examen des variétés” et “a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés”

b) Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV

Il n'y a eu aucun numéro de la publication n ° 438 de l'UPOV intitulée “Plant Variety Protection”, qui se compose de la Gazette et de la Newsletter de l'UPOV durant l'exercice biennal 2016-2017.

c) Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex

- Dix lois concernant les 10 membres de l'Union ci-après ont été incluses dans la Base de données UPOV : Bélarus, France (traduction anglaise), Kenya, Monténégro, Panama, Pérou, Pologne, République de Corée, Viet Nam

Base de données UPOV Lex : consultations du site Web de l'UPOV^a en 2017

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
English	56 661	40 492
Espagnol	17 633	12 279
Français	6 331	4 563
Allemand	2 197	1 807
Total :	82 822	59 141

Évolution des consultations

Année	Pages consultées	Consultations ponctuelles
2017	82 861	59 166
2016	85 374	60 294
2015	80 460	55 991
2014	88 305	60 439
2013	88 533	61 230
2012	91 245	62 411
2011	19 269	12 575

d) mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues de travail de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol).

- L'Acte de 1991 de la Convention UPOV et le document UPOV/INF/6 "Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" ont été traduits en khmer et publié sur le site Web de l'UPOV.
- L'acte de 1991 de la Convention UPOV a été traduit en vietnamien et publié sur le site Web de l'UPOV.

(voir <http://www.upov.int/about/fr/languages.html>)

3. ORIENTATIONS AU SUJET DE L'EXAMEN DES VARIÉTÉS

a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés

Documents TGP adoptés et publiés sur le site Web de l'UPOV :

- trois révisions de documents TGP adoptés précédemment
 - TGP/7/5 Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)
 - TGP/8/3 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" (révision)
 - TGP/0/9 Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
- Projets de documents TGP dont l'établissement a progressé au CAJ, au TC ou dans les groupes de travail techniques
 - quatre révisions de documents d'information adoptés précédemment
 - TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)
 - TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)
 - TGP/10 Examen de l'homogénéité (révision)
 - TGP/0 Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
- Projets de matériels d'information dont l'établissement a progressé au CAJ, au TC ou dans les groupes de travail techniques
 - trois révisions de matériels d'information adoptés précédemment
 - UPOV/INF/16 Logiciels échangeables (révision)
 - UPOV/INF/17 Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ('Directives BMT') (révision)
 - UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
- Révision du document ci-après examiné par le Groupe de travail sur les dénominations Variétales (WG-DEN) :
 - UPOV/INF/12 Notes explicatives concernant les dénominations variétales selon la Convention UPOV (révision)

b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés

Principes directeurs d'examen adoptés

- En 2016, 15 principes directeurs d'examen ont été adoptés par le TC, dont :
 - cinq nouveaux principes directeurs d'examen
 - deux principes directeurs d'examen révisés
 - huit principes directeurs d'examen partiellement révisés
 - En 2017, 19 principes directeurs d'examen ont été adoptés par le TC, dont :
 - cinq nouveaux principes directeurs d'examen
 - 10 principes directeurs d'examen révisés
 - quatre principes directeurs d'examen partiellement révisés
- (voir la figure 16)

Principes directeurs d'examen dont l'élaboration a progressé dans le cadre des groupes de travail techniques

- En 2016, 49 projets de principes directeurs d'examen ont progressé au sein des groupes de travail techniques, dont
 - 21 nouveaux principes directeurs d'examen
 - 25 révisions
 - trois révisions partielles
 - En 2017, 54 projets de principes directeurs d'examen ont progressé au sein des groupes de travail techniques, dont
 - 23 nouveaux principes directeurs d'examen
 - 21 révisions
 - 10 révisions partielles
- (voir figure 17)

Principes directeurs d'examen : consultations du site Web de l'UPOV en 2017

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	53 266	31 116
Espagnol	9 175	4 970
Français	2 806	1 726
Allemand	1 301	793
Total :	66 548	38 605

Évolution des consultations

Année	Pages consultées	Consultations ponctuelles
2017	66 567	38 621
2016	61 966	38 054
2015	64 425	38 144
2014	67 900	40 102
2013	68 479	38 979
2012	65 471	37 227
2011	n. d.	n. d.

Figure 16. Adoption de principes directeurs d'examen

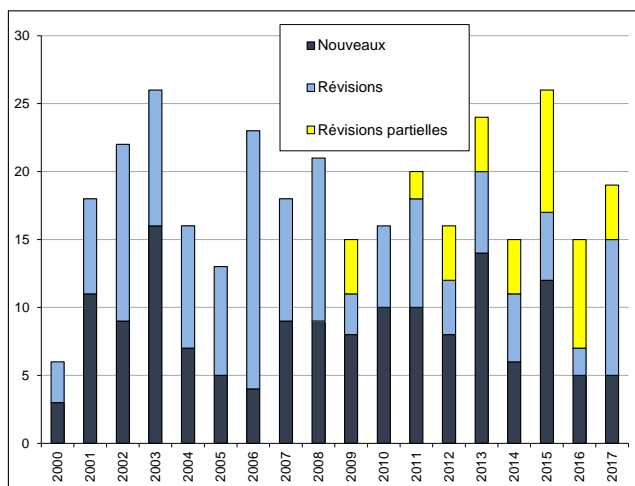
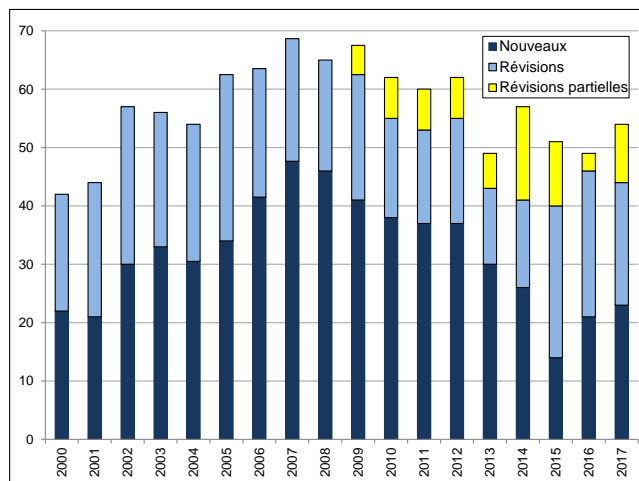


Figure 17. Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques

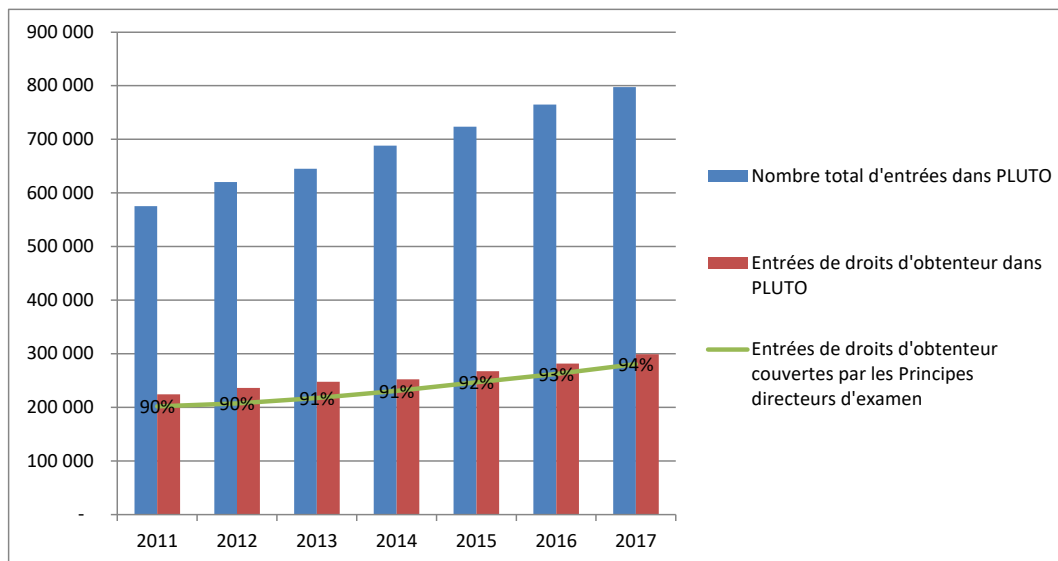


c) nombre de demandes de droits d'obtenteur couvertes par les principes directeurs d'examen adoptés

À la fin de 2017, les principes directeurs d'examen adoptés couvraient 94% des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales PLUTO (280 687 sur 299 031) (92% à fin 2015 (246 890 sur 267 550))

(voir la figure 18)

Figure 18. Entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen



d) Participation à la rédaction des principes directeurs d'examen

Les figures 19 à 22 présentent un aperçu, par groupe de travail technique et par région de l'expert principal, de la participation à l'élaboration de principes directeurs d'examen.

Figure 19. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par groupe de travail technique)

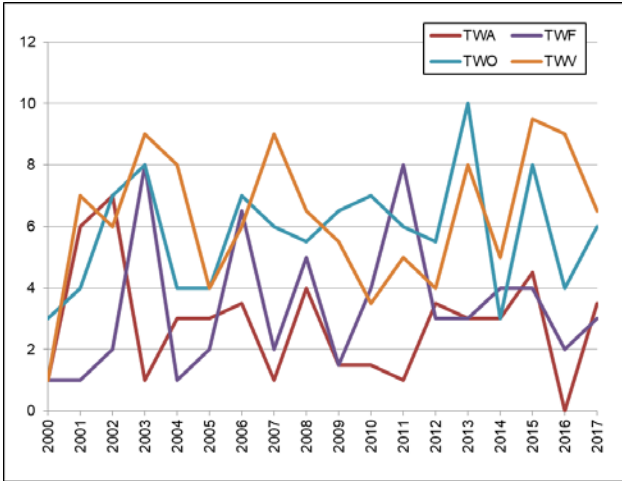


Figure 20. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration (par groupe de travail technique)

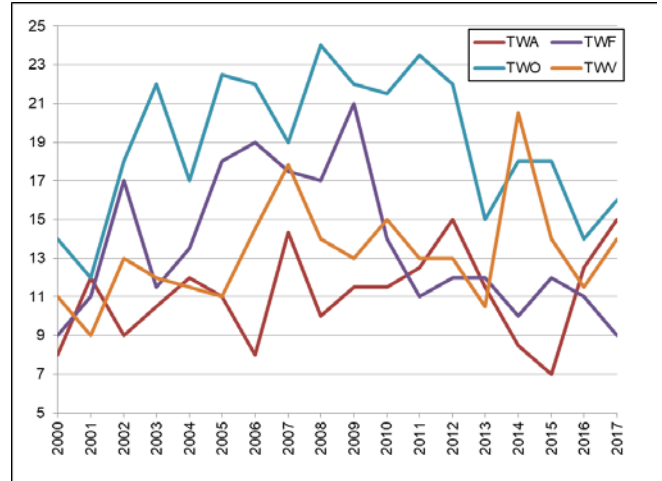


Figure 21. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par région de l'expert principal)

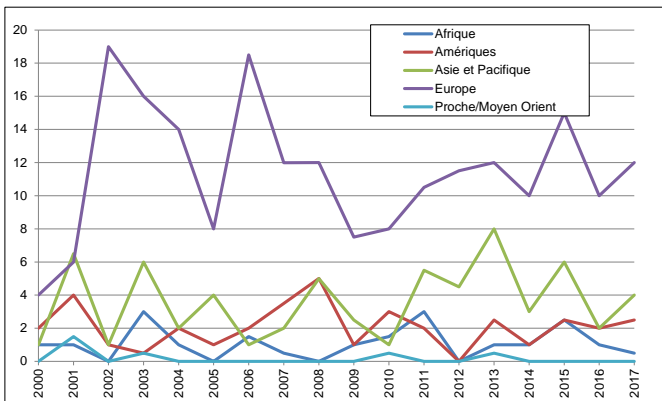
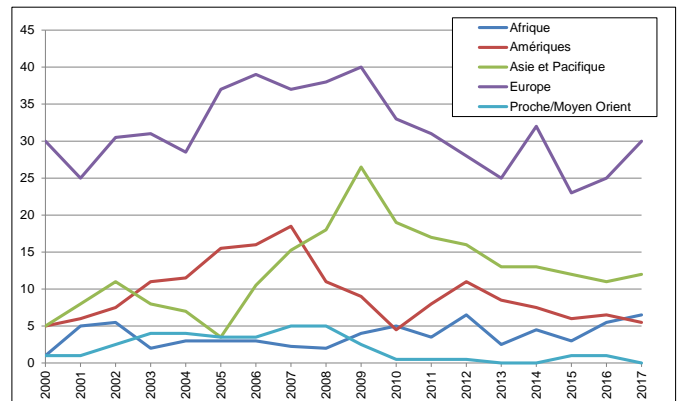
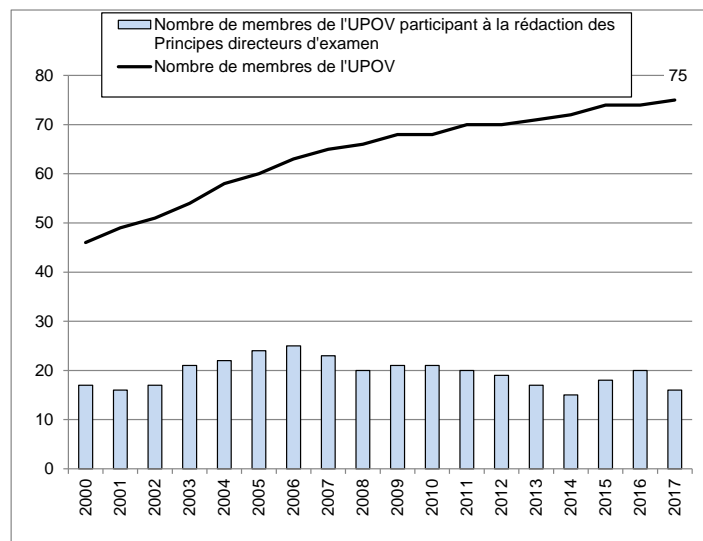


Figure 22. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration (par groupe de travail technique)



Total de 21 membres de l'Union participant à la rédaction des principes directeurs d'examen au cours de l'exercice biennal (AR, AU, BR, CN, DE, DK, ES, FR, GB, IT, JP, KE, KR, MA, MX, NL, NZ, OM, PL, QZ, ZA). (voir la figure 23)

Figure 23. Nombre de membres de l'Union ayant participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen



f) Élaboration d'un modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (modèle TG)

Le modèle TG fondé sur le Web a été utilisé dans l'élaboration des projets de principes directeurs d'examen à l'intention des groupes de travail techniques lors de leurs sessions de 2016 et 2017.

1. *Traduction dans les langues de l'UPOV*

En 2017, une interface de traduction a été mise au point aux fins de l'exportation et de l'importation des contenus traduits en format Excel. Cette interface a également servi à intégrer les caractères approuvés figurant dans les principes directeurs d'examen et les niveaux d'expression correspondants dans les langues de l'UPOV ainsi qu'en chinois, en géorgien, en japonais, en roumain et en turc.

L'outil de suivi a été augmenté pour y ajouter l'allemand, l'espagnol et le français aux fins de l'élaboration de documents relatifs aux principes directeurs d'examen dans ces langues.

2. *Utilisation par les membres de l'Union aux fins de l'élaboration de principes directeurs d'examen propres aux différents services*

Aucun fait nouveau.

4. COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DHS



Base de données GENIE : consultations du site Web de l'UPOV en 2017

Sessions	14 861	Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Utilisateurs	9 991	Anglais	50 811	28 534
Pages consultées	72 756	Espagnol	12 750	6 540
Nouveaux visiteurs	69,8%	Français	4 910	3 024
Utilisateurs ayant déjà consulté le site Web	30,2%	Allemand	2 818	1 858
		Total :	71 289	39 956

Dix pays ayant le plus consulté la base de données GENIE en 2017

Pays/territoire	Sessions	Nouveaux utilisateurs
France	1 027	439
Espagne	986	472
Japon	813	195
Allemagne	796	571
États-Unis d'Amérique	691	491
Inde	603	447
Mexique	589	307
Suisse	589	318
Australie	503	127
Turquie	463	261

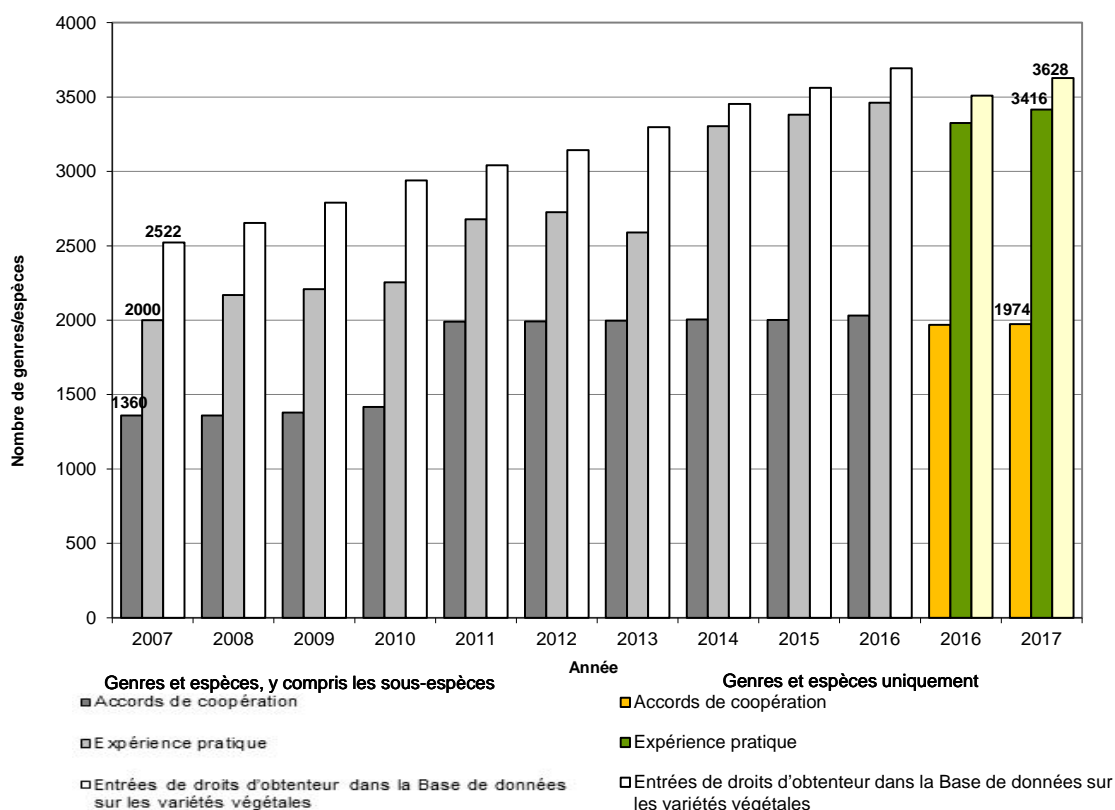
Évolution des consultations

Année	Pages consultées	Consultations ponctuelles
2017	72 756	40 830
2016	76 990	42 886
2015	67 175	39 165
2014	72 018	40 027
2013	84 306	49 280
2012	85 149	46 122
2011	59 735	32 839
2010	51 457	28 565
2009	11 474	5 337
2008	14 063	5 763
2007	5 357	2 530

a) Genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience concrète

Le 28 mars 2017, on comptait 3416 genres et espèces (3561 taxons, y compris les sous-espèces) pour lesquels les membres de l'Union avaient une expérience pratique en matière d'examen DHS (voir le document TC/53/4). On comptait 3326 genres et espèces en 2016 (3461 taxons, y compris les sous-espèces) et 3255 genres et espèces en 2015 (3382 taxons, y compris les sous-espèces). (voir la figure 24)

Figure 24. Genres ou espèces végétaux pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales



b) Genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS, comme indiqué dans la base de données GENIE

Le 25 octobre 2017, on comptait 1974 genres et espèces (2038 taxons, y compris les sous-espèces) pour lesquels des accords existaient entre les membres de l'Union aux fins de la coopération en matière d'examen DHS (voir le document C/51/5). On comptait 1968 genres et espèces en 2016 (2031 taxons, y compris les sous-espèces) et 2002 taxons, y compris les sous-espèces, en 2015. (voir la figure 18 et le document C/52/5)

5. COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DES DÉNOMINATIONS VARIÉTALES



Base de données PLUTO : consultations du site Web de l'UPOV en 2017

Sessions	45 638
Utilisateurs	15 875
Pages consultées	69 457
Nouveaux utilisateurs	67,4%
Utilisateurs ayant déjà consulté le site Web	32,6%

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	59 551	41 560
Espagnol	5 089	3 169
Français	3 529	2 525
Allemand	1 288	854
Total :	69 457	48 108

Dix pays ayant le plus consulté la base de données PLUTO en 2017

Pays/territoire	Sessions	Nouveaux utilisateurs
États-Unis d'Amérique	6 340	1 726
France	3 389	925
Pays-Bas	3 352	651
Bésil	2 431	615
Ukraine	2 290	324
Australie	2 131	386
Japon	2 031	301
Allemagne	1 863	625
Royaume-Uni	1 455	299
Suisse	1 440	347

Évolution des consultations

Année	Pages consultées	Consultations ponctuelles
2017	69 457	48 108
2016	90 630	63 359
2015	80 382	57 159
2014	74 226	50 203
2013	70 739	44 370
2012	255 108	51 111
2011	30 226	6 316

a) Quantité et qualité des données figurant dans la base de données PLUTO

1. *Nombre de contributeurs*

- Nombre de contributeurs figurant dans la base de données PLUTO à la fin de 2016 et de 2017 : 62 en 2017; 60 en 2016 (58 en 2015; 58 en 2014)
- Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données en 2016 et en 2017 : 48 en 2017; 48 en 2016 (44 en 2015; 48 en 2014)

2. *Nombre de nouvelles communications*

- Nombre de présentations de nouvelles données en 2016 et 2017 : 222 en 2017 (255 en 2016; 211 en 2015; 175 en 2014)
- Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données pour la première fois en 2016 et 2017 : 20 en 2017 (2 en 2016; 0 en 2015; 2 en 2014)

3. *Nombre d'enregistrements*

- Nombre total d'entrées dans la base de données PLUTO à fin 2017 : 797 669 (765 070 à fin 2016; 723 783 à fin 2015)

6. FACILITATION DES DEMANDES DE DROITS D'OBTENTEUR

- a) Élaboration et approbation par le Conseil d'un système de dépôt électronique des demandes pour certaines espèces et langues, permettant aux obtenteurs de fournir des informations pour les demandes de droits d'obtenteur pour les membres participants de l'Union, via le site Web de l'UPOV

Voir le sous-programme UV.1, indicateur d'exécution 7. "Politique relative aux moyens de faciliter le dépôt des demandes grâce à la mise au point d'un système de dépôt électronique des demandes et à l'amélioration de la coopération en matière d'examen des variétés", section b)

Introduction de l'Outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA

Version 1.0 (lancée en janvier 2017)

		Total
Plantes	Soja, laitue, variétés de pommes, rosier, pomme de terre	5
Membres de l'Union	Argentine, Australie, Chili, États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Tunisie, Uruguay	12
Langues		
– Langues de navigation :	Anglais, français, allemand, espagnol	4
– Langues du formulaire de sortie :	Anglais, français, allemand, espagnol, norvégien	5

Version 1.1 (lancée en juillet 2017)

		Total
Plantes	Soja, laitue, variétés de pommes, rosier, pomme de terre	5
Membres de l'Union	Argentine, Australie, Chili, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Moldova, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay	16
Langues		
– Langues de navigation :	Anglais, français, allemand, espagnol, chinois	5
– Langues du formulaire de sortie :	Anglais, français, allemand, espagnol, chinois, norvégien, roumain, turc	8

Utilisation d'UPOV PRISMA en 2017

Nombre de demandes reçues en 2017	14
Nombre de pays dans lesquels une demande a été envoyée	6 (AU, CH, CL, NO, NL, NZ)
Nombre de demandeurs	4
Nombre de plantes	3 (pomme, laitue, pomme de terre)
Nombre d'administrateurs d'obtenteur enregistrés	7

- b) Attribution de(s) type(s) de plante pour les codes UPOV et modification des bases de données GENIE et PLUTO pour permettre l'établissement de statistiques par type de plante (plantes agricoles, fruitières, ornementales, potagères ou arbres forestiers)

Voir le sous-programme UV.1, indicateur d'exécution 6. "Examen des faits nouveaux concernant les demandes de droits d'obtenteur et les droits d'obtenteur délivrés", section e).

2.3 SOUS-PROGRAMME UV.3 : AIDE À LA MISE EN PLACE ET À L'APPLICATION DU SYSTÈME DE L'UPOV

Le présent sous-programme porte sur l'aide fournie en réponse aux demandes présentées par les membres et les membres potentiels de l'Union. Satisfaire la demande d'aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV dans les limites des ressources disponibles passe par l'utilisation des cours d'enseignement à distance, la formation des formateurs, la hiérarchisation de l'assistance fournie par le Bureau de l'Union et l'utilisation de ressources extérieures pour la formation et l'assistance en fonction des fonds disponibles. Ce sous-programme est financé sur le budget ordinaire, mais ce sont des fonds extrabudgétaires et une aide en nature qui constituent l'essentiel des ressources déployées à des fins d'assistance. Afin d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace qui soit, le Bureau de l'Union a continué de donner la priorité à ses activités et d'étudier les synergies possibles avec les membres de l'Union et ses autres partenaires. La stratégie en matière de formation et d'assistance fournit les orientations et la base de la coordination globale des travaux.

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Bureau de l'Union a organisé 199 missions ou manifestations auxquelles il a également participé, et à l'occasion desquelles 119 États et 15 organisations ont reçu des informations sur le système de l'UPOV. Au total, 1240 étudiants ont participé aux cours d'enseignement à distance de l'UPOV. À la fin de 2017, 16 états et une organisation avaient bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de leur législation relative à la protection des obtentions végétales et trois États avaient engagé la procédure pour devenir membre de l'Union. Les cours d'enseignement à distance de l'UPOV ont réuni des participants représentant 75 états et cinq organisations.

La priorité a été donnée par les membres de l'Union à la fourniture d'une assistance par le Bureau de l'Union dans l'ordre suivant :

- i) assistance aux membres de l'Union;
- ii) assistance aux États et à certaines organisations qui ne sont pas membres de l'Union, notamment aux gouvernements de pays en développement et de pays en transition vers une économie de marché, aux fins de l'élaboration d'une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et de leur adhésion à la Convention UPOV; et
- iii) assistance aux États et à certaines organisations qui ne sont pas membres de l'Union, aux fins de l'application de la législation ayant fait l'objet d'une décision positive de la part du Conseil compte tenu de leur engagement d'adhérer à la Convention UPOV.

Objectifs

- ◆ Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, à élaborer une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et certaines organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
- ◆ Aider les États et les organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

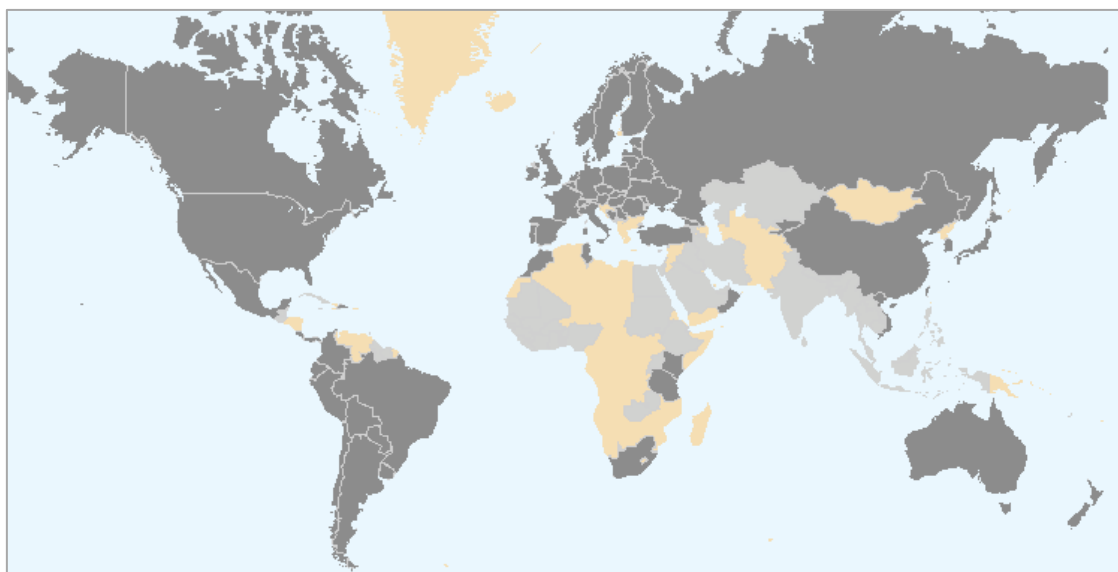
1. SENSIBILISATION AU RÔLE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION UPOV

a) Fourniture d'informations sur les activités de l'UPOV aux États et aux organisations

États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Lituanie, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Zambie. (119 États) (voir la figure 25)

Figure 25. États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

■ Membres de l'Union □ Non-membres de l'Union

Organisations intergouvernementales ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

ARIPO, OAPI, OCDE, OCVV (Union européenne), OMC

Organisations non gouvernementales ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

AIPH, APBEBES, APSA, CIMMYT, CIOPORA, CropLife International, ECVC, ESA, ISF, SAA,

Lieu des activités de l'UPOV :

Allemagne, Argentine, Barbade, Brunéi Darussalam, Cambodge, Canada, Chine, France, Guatemala, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Myanmar, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Viet Nam (voir la figure 26)

Figure 26. Lieu des activités de l'UPOV



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

b) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

Membres de l'Union : Azerbaïdjan, Chili, Mexique, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Suisse, Trinité-et-Tobago et Viet Nam

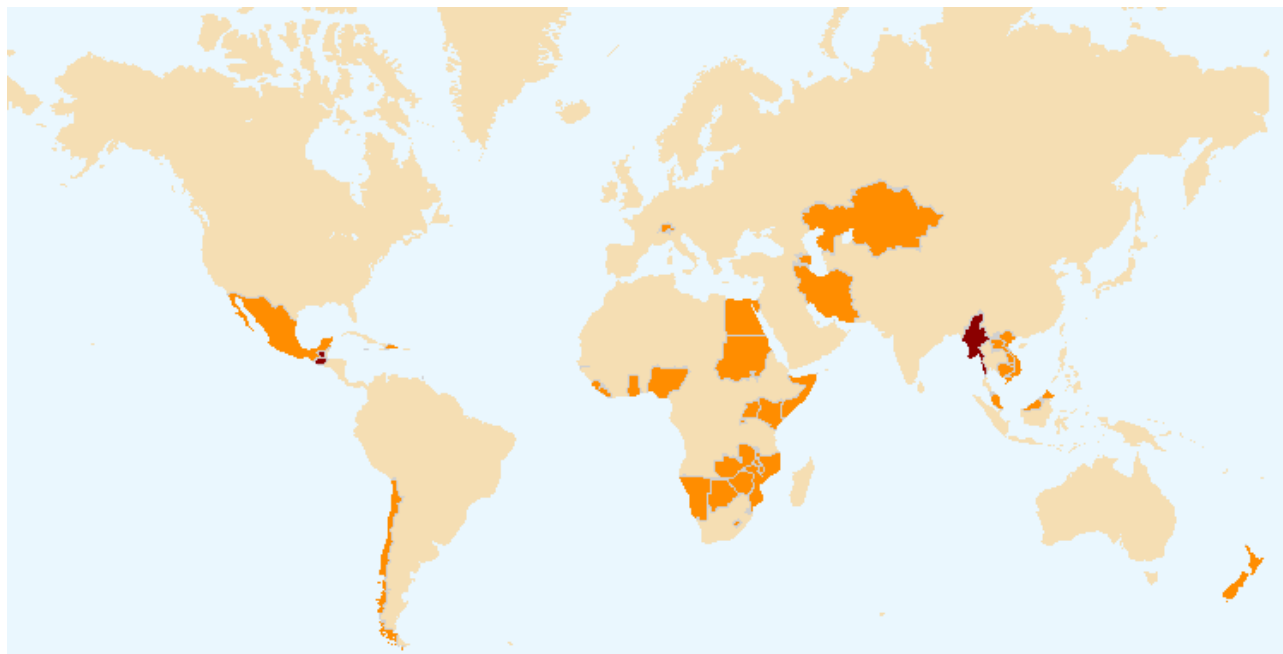
Non-membres de l'Union : ARIPO, Barbade, Cambodge, Égypte, Iran (République islamique d'), Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Myanmar, Nigéria et République démocratique populaire lao.
(voir la figure 27)

c) États et organisations ayant engagé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union

Brunéi Darussalam, Guatemala et Myanmar

(voir la figure 27)

Figure 27. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union
- États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

- d) participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV
- i) activités organisées par ou avec l'UPOV : voir la lettre b) ci-dessous
- ii) activités et réunions auxquelles l'UPOV a participé : voir la figure 28

Lieu des activités et des réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés :

Australie, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Japon, Kenya, Maroc, Myanmar, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Rwanda, Serbie, Sierra Leone, Suisse, Togo, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe

Figure 28. Lieu des activités et des réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

2. ASSISTANCE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

a) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois[†]

Membres de l'Union : Azerbaïdjan, Chili, Mexique, Suisse, Trinité-et-Tobago, Viet Nam

Non-membres de l'Union : ARIPO, Barbade, Cambodge, Égypte, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Myanmar, Nigéria et République démocratique populaire lao.

(voir la figure 30)

b) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV

Brunéi Darussalam, Guatemala et Myanmar

(voir la figure 31)

[†] Formulation de commentaires détaillés sur les lois et/ou aide à l'élaboration d'une législation.

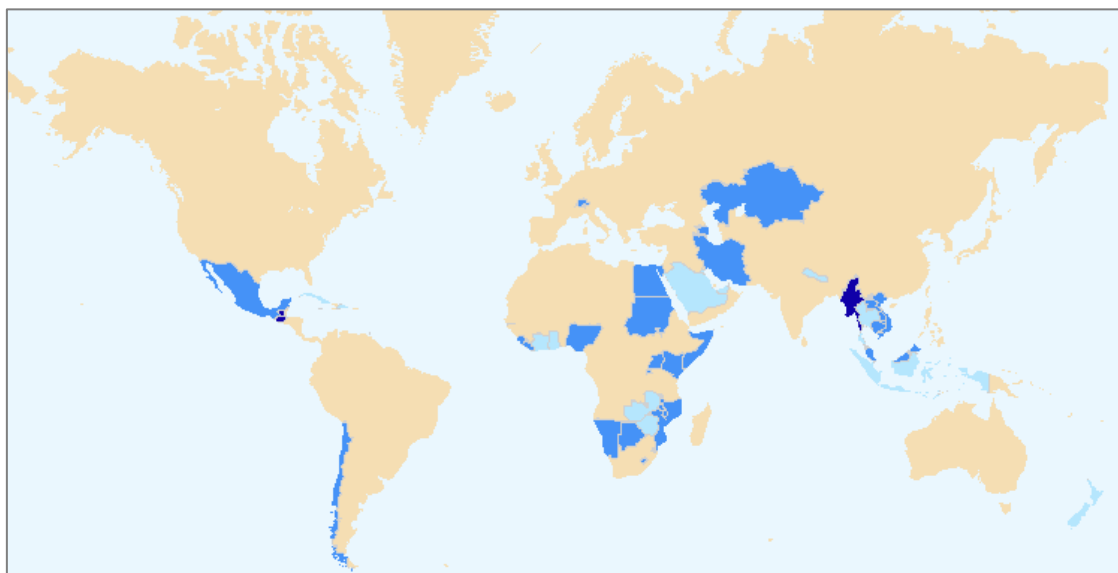
c) Réunions avec des fonctionnaires nationaux[‡]

Membres de l'Union : Chili, Mexique, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Viet Nam

Non-membres de l'Union : Arabie saoudite, ARIPO, Barbade, Brunéi Darussalam, Cambodge, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Guatemala, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Myanmar, Népal, Nigéria, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Zambie et Zimbabwe

(voir la figure 29)

Figure 29. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV
- États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois
- Réunions avec des fonctionnaires nationaux

3. ASSISTANCE FOURNIE À DES ÉTATS ET ORGANISATIONS EN VUE DE LEUR ADHÉSION À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

a) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié

Kenya, Bosnie-Herzégovine

(voir la figure 33)

b) États et organisations devenus membres de l'Union

Bosnie-Herzégovine

(voir la figure 32)

[‡] Réunions et/ou consultations en vue de la formulation d'avis et de la remise d'informations sur des questions législatives.

Figure 30. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs

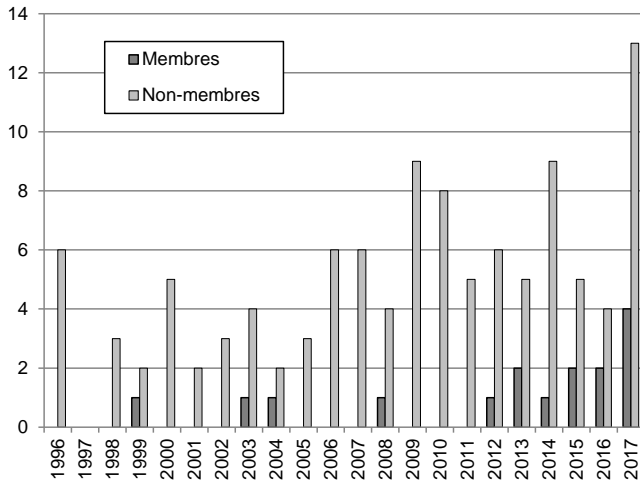


Figure 31. États ou organisations ayant obtenu l'avis positif du Conseil

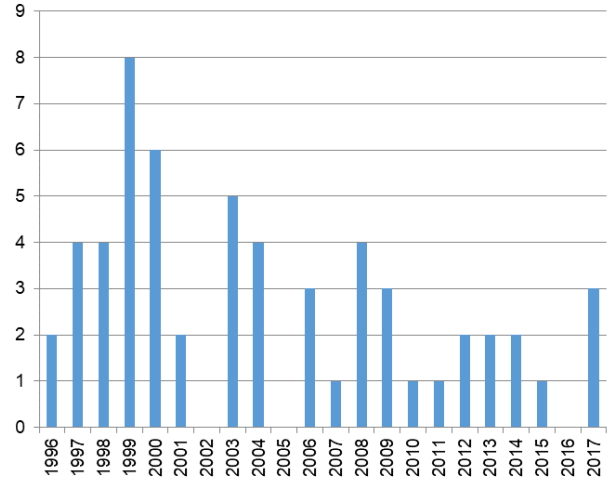


Figure 32. Nouveaux membres de l'Union

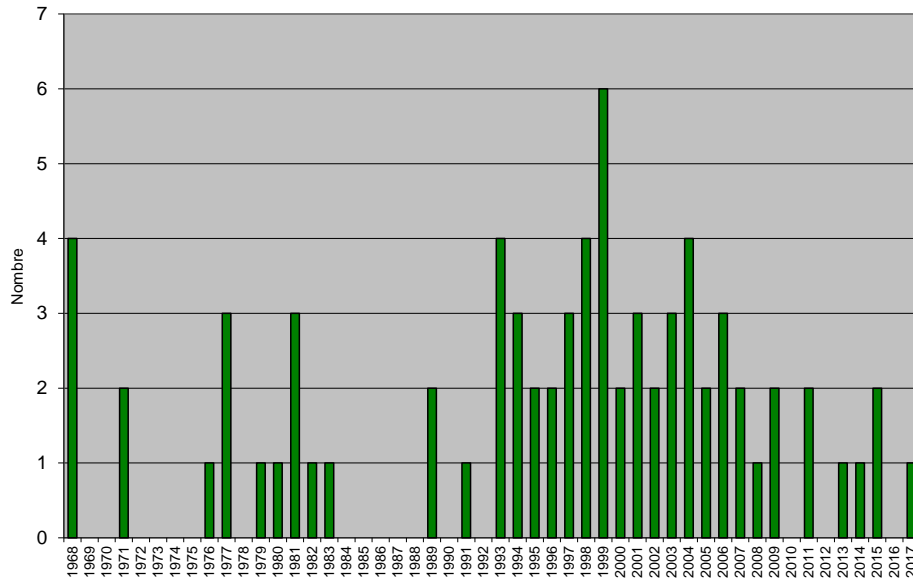
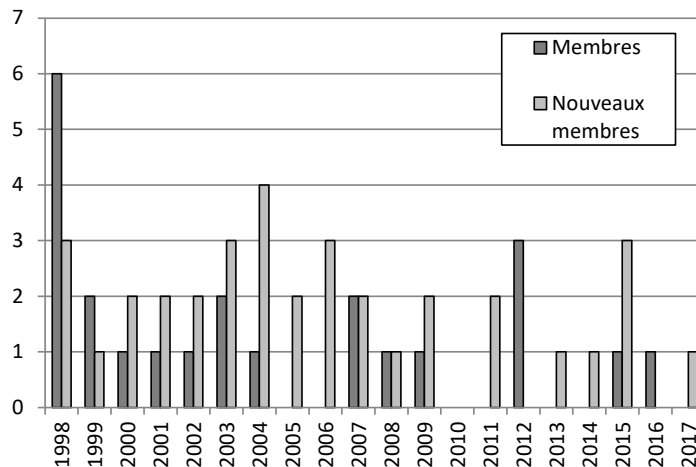


Figure 33. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier



4. ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME EFFICACE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À LA CONVENTION UPOV

a) Participation aux cours d'enseignement à distance

Nombre de participants aux principales sessions des cours d'enseignement à distance de l'UPOV en 2016 et 2017 par catégorie

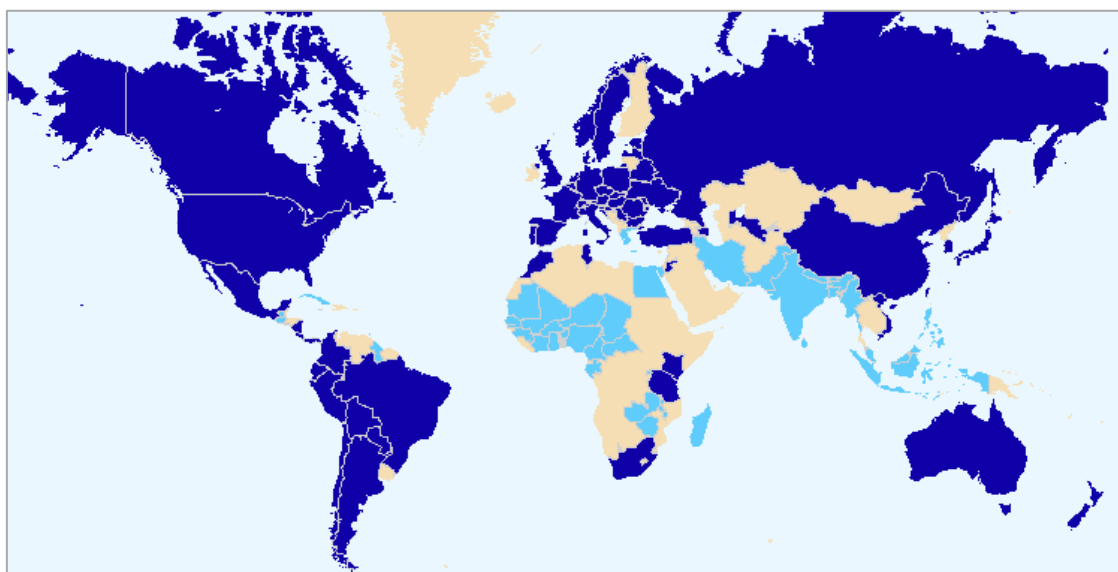
Catégorie	Nombre d'étudiants				
	DL-205	DL-305	DL-305A	DL-305B	Total
Catégorie 1 : fonctionnaires nationaux de membres de l'Union	490	217	168	155	1 030
Deuxième catégorie : fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	73	19	19	9	120
Catégorie 3 : autres (droit d'inscription : 1000 francs suisses)	22	4	1	1	28
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire du droit d'inscription pour certains étudiants	14	39	4	5	62
Total :	599	279	192	170	1 240

Liste des pays et organisations d'où provenaient les participants aux cours d'enseignement à distance en 2016 et 2017

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe, ARIPO, FAO, OCVV (Union européenne), OEB, OMC, OAPI.

(total : 99 pays et 6 organisations)

Figure 34. Cours DL-205, DL-305, DL-305A et DL-305B de l'UPOV : participation en 2016 et 2017



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

■ Membres de l'Union ■ Non-membres de l'Union

Nombre total de participants par catégorie aux sessions ordinaires du cours DL-205 depuis 2006

Catégorie	Nombre d'étudiants
Catégorie 1 : fonctionnaires nationaux de membres de l'Union désignés par le représentant auprès du Conseil de l'UPOV	3 415
Catégorie 2 : Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	267
Catégorie 3 : autres	229
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire du droit d'inscription pour certains étudiants	87
Total :	3 998

Figure 35. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par catégorie d'inscription

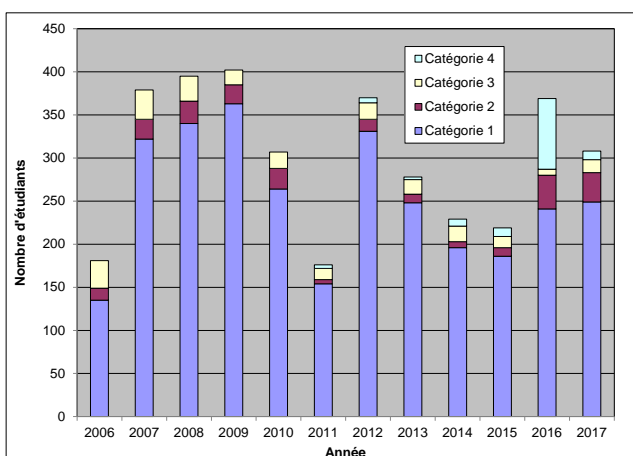


Figure 36. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par langue

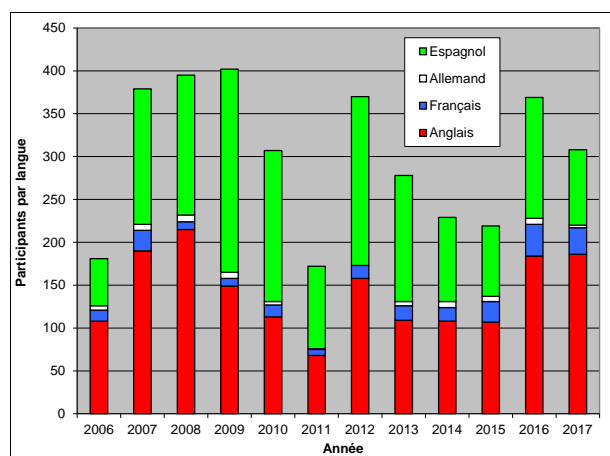


Figure 37. Participants aux sessions principales des cours DL-305, 305 A et 305 B par catégorie d'inscription

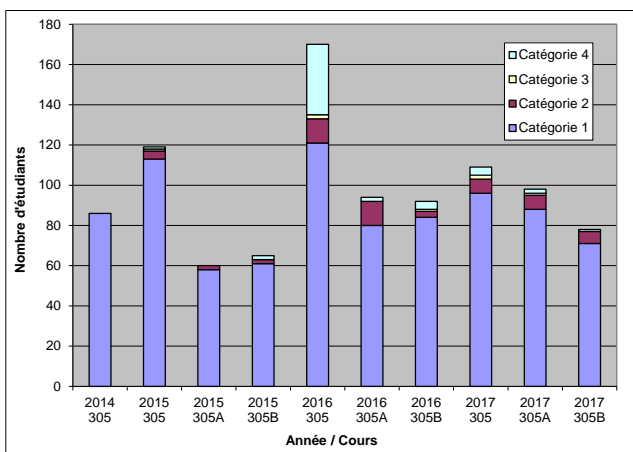
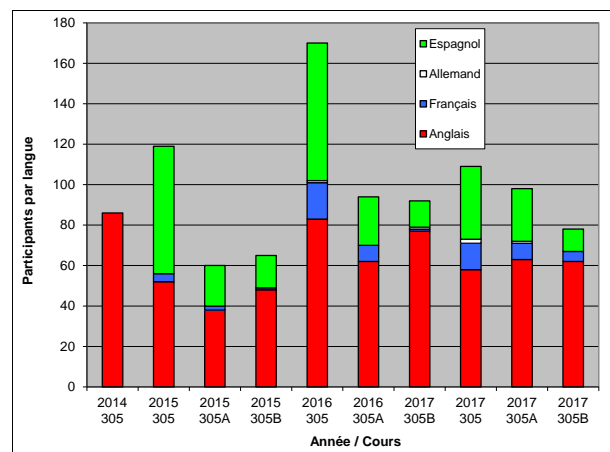


Figure 38. Participants aux sessions principales des cours DL-305, 305 A et 305 B par langue



Sessions spéciales du cours DL-205 en 2016 et 2017

Mois/Année	Nom du cours	Langue	Nombre de participants
Mai 2016	Cours de formation de formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Genève	EN	11
Mai 2016	Cours de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants de master de l'OAPI	FR	6
Juin 2016	Institut La Salle, Beauvais – Programme du Master Plant Breeding en matière de propriété intellectuelle	EN, ES, FR	35
Juin 2016	Cours de formation organisé par la KOICA sur la protection des obtentions végétales (République de Corée)	EN	4
Juin 2016	Cours international organisé par Naktuinbouw sur la protection des obtentions végétales (Pays-Bas)	EN	8
Juin 2016	Cours de formation organisé par la JICA sur "l'harmonisation internationale du système de protection des obtentions végétales" (Japon)	EN	11
Septembre 2016	Cours de formation de formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Genève (en français)	FR	9
Décembre 2016	Cours de formation de formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Genève (en espagnol)	ES	3
Mars/Avril 2017	Cours de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants de master de l'OAPI	EN, ES, FR	29
MarsAvril 2017	Cours international organisé par Naktuinbouw sur la protection des obtentions végétales (Pays-Bas)	EN, ES, FR	13
Avril 2017	Cours de formation de formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Genève	EN, ES, FR	4
Mai 2017	Cours de formation de la KOICA sur la protection des variétés végétales	EN	8
Mai 2017	Cours de formation de la JICA sur "l'harmonisation internationale du système de protection des obtentions végétales"	EN	7
Septembre – octobre 2017	Maîtrise en protection des obtentions végétales (Lvcentinvs), Université d'Alicante (Espagne)	EN, ES, FR	42
		TOTAL	195

b) Formation des formateurs

- Cours de formation de formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Genève (Suisse) (mai 2016)
- Cours de formation de formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV (en français), Genève (Suisse) (novembre 2016)
- Cours de formation de formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Genève (Suisse) (mai 2017)

c) Activités de formation mises au point avec le concours de l'UPOV

- Atelier de formation du KEPHIS sur la protection des obtentions végétales, Nairobi (Kenya) (mars 2016)
- Séminaire international sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, Lima (Pérou) (mai 2016)
- Cours de formation sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et du transfert de technologie, Cuzco (Pérou) (mai 2016)
- Atelier sur les variétés essentiellement dérivées, Shanghai (Chine) (juin 2016)
- Séminaire sur l'application des droits d'obtenteur en vertu de la Convention UPOV, Hanoi (Viet Nam) (septembre 2016)
- Atelier sur les avantages que présente l'Acte de 1991 de la Convention UPOV pour les politiques relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, organisé par l'UPOV, l'OMPI, l'USPTO et l'AECID, Montevideo (Uruguay) (décembre 2016)
- Cours de formation à l'examen DHS de la pastèque, Quang Ngai (Viet Nam) (avril 2017)
- Atelier international sur les techniques d'analyse de l'ADN et l'identification des variétés, Roelofarendsveen (Pays-Bas) (mai 2017)
- Cours de formation de formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Genève (Suisse) (mai 2017)
- Cours de formation de la KOICA sur la protection des variétés végétales, Gimcheon (République de Corée) (mai 2017)
- Cours de formation de la JICA, Tsukuba (Japon) (juin 2017)
- Atelier préparatoire de la TWA/46, Hanovre (Allemagne) (juin 2017)
- Vingtième cours international sur la protection des obtentions végétales, Wageningen (Pays-Bas) (juin 2017)
- Atelier préparatoire de la TWV/51, Roelofarendsveen (Pays-Bas) (juillet 2017)
- Cours de formation sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Lima (Pérou) (août 2017)
- Atelier préparatoire de la TWO/50, Victoria (Canada) (septembre 2017)
- Réunion avec des fonctionnaires de la JICA et participation au cours de formation de la JICA, Tokyo et Tsukuba (Japon) (septembre 2017)
- Atelier préparatoire de la TWF/48, Kelowna (Canada) (septembre 2017)
- Atelier préparatoire de la BMT/16 La Rochelle (France) (novembre 2017)
- Atelier préparatoire de la TWC/35, Buenos Aires (Argentine) (novembre 2017)
- Atelier de rédaction d'une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, Genève (Suisse) (décembre 2017)

d) Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et aux ateliers préparatoires correspondants

Voir le sous-programme UV.2, section 1 "Participation des membres de l'Union et des parties prenantes aux travaux des différents organes de l'UPOV", sous-sections a) à d)

e) Participation aux activités de l'UPOV

- Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV, Genève (Suisse) (octobre 2016)
- Moyens d'optimiser les avantages des agriculteurs à l'aide de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, Genève (Suisse) (décembre 2017)

f) Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV

- Réunion d'examen d'experts en vue de finaliser le projet de règlement du Protocole d'Arusha, Harare (Zimbabwe) (juin 2016)
- Réunion avec des représentants du Bureau de la gestion des semences (Ministère de l'agriculture) et de l'Administration des forêts, Beijing (Chine) (juin 2016)

- Échange d'expériences sur la possibilité pour la Chine d'adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, Bruxelles (Belgique) (juillet 2016)
- Cours de formation en vue d'un examen DHS sur le maïs, Vung Tau (Viet Nam) (août 2016)
- Atelier du TAIEX sur l'importance et la valeur des droits d'obtenteur pour les exploitants et cultivateurs, Belgrade (Serbie) (octobre 2016)
- Séminaire sur la protection des obtentions végétales et la célébration du vingtième anniversaire de la réglementation relative à la protection des obtentions végétales de la Chine, Beijing (Chine) (avril 2017)
- Séminaire sous forme de table ronde sur la propriété intellectuelle consacré à une étude de l'impact de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV sur la protection des obtentions végétales agricoles et forestières en Chine, Beijing (Chine) (avril 2017)
- Atelier international sur les techniques d'analyse de l'ADN et l'identification des variétés, Roelofarendsveen (Pays-Bas) (mai 2017)
- Cours de formation sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, Lima (Pérou) (août 2017)
- Séminaire sur l'adhésion à l'UPOV et sur le système d'octroi des droits d'obtenteur en République-Unie de Tanzanie, Arusha (République-Unie de Tanzanie) (août 2017)
- Visite d'une délégation mexicaine aux Pays-Bas pour étudier la pratique des Pays-Bas en matière de droits d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, La Haye (Pays-Bas) (août 2017)
- Atelier international sur les techniques d'analyse de l'ADN et l'identification des variétés, Roelofarendsveen (Pays-Bas) (septembre 2017)
- Séminaire national de l'OAPI de sensibilisation à la protection des obtentions végétales au sein de la région de l'OAPI, Dakar (Sénégal) (septembre 2017)
- Colloque international KSVS-KSHS sur la protection des obtentions végétales, Incheon (République de Corée) (octobre 2017)
- Séminaire international sur les droits de propriété intellectuelle dans le secteur agricole, Beijing (Chine) (novembre 2017)

g) Cours universitaires dans lesquels est intégré le système UPOV de protection des obtentions végétales

- Cours de niveau avancé organisé par l'OMPI et l'OMC sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires nationaux, Genève (Suisse) (mars 2016)
- Conférence de l'UPOV à l'Institut Polytechnique LaSalle, Beauvais (France) (avril 2016)
- Programme de Master II en propriété intellectuelle de l'OAPI, Yaoundé (Cameroun) (mai 2016)
- Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle, Genève (Suisse) (juin 2016)
- Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'UNIGE, Genève (Suisse) (juillet 2016)
- Maîtrise en droit de la propriété intellectuelle, Université de technologie du Queensland, Brisbane (Australie) (juillet 2016)
- Maîtrise en droit de la propriété intellectuelle organisée par l'OMPI et l'Université de Turin en coopération avec le CIF-OIT, Genève (Suisse) (octobre 2016)
- Conférence de l'UPOV à l'Institut Polytechnique LaSalle, Beauvais (France) (octobre 2016)
- IIIe Module intensif sur la protection des obtentions végétales de la maîtrise en propriété intellectuelle (Magister Lvcentinvs) de l'Université d'Alicante, Alicante (Espagne) (novembre 2016)
- Cours de perfectionnement OMPI-OMC sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires nationaux, Genève (Suisse) (mars 2017)
- Deuxième programme de maîtrise en propriété intellectuelle de l'OAPI-OMPI, Yaoundé (Cameroun) (mai 2017)
- Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle, Genève (Suisse) (juin 2017)
- Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'UNIGE, Genève (Suisse) (juin 2017)
- Intervenants de l'UPOV dans le cadre de la maîtrise en droit de la propriété intellectuelle, Queensland University of Technology, Brisbane (Australie) (juillet 2017)
- Programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels proposé par l'OMPI et l'Université Tongji, Shanghai (Chine) (octobre 2017)
- Maîtrise en droit de la propriété intellectuelle organisée par l'OMPI et l'Université de Turin en coopération avec le CIF-OIT, Genève (Suisse) (octobre 2017)
- IV^e module intensif sur la protection des obtentions végétales de la maîtrise en propriété intellectuelle (Magister Lvcentinvs) de l'Université d'Alicante, Alicante (Espagne) (novembre 2017)

f) Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs

Partenariat mondial sur les semences :

- En 2016 : huit réunions électroniques et deux réunions en présentiel du Comité directeur
- En 2017 : sept réunions électroniques et une réunion en présentiel du Comité directeur

2.4 SOUS-PROGRAMME UV.4 : RELATIONS EXTÉRIEURES

L'UPOV a pour mission de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous. Le présent sous-programme vise à expliquer comment le système de l'UPOV encourage l'obtention de nouvelles variétés végétales, dans quelle mesure la mise au point de nouvelles variétés profite à la société, et le rôle du système de l'UPOV vis-à-vis des politiques agricoles et économiques.

Parmi les faits nouveaux marquants survenus au cours de l'exercice biennal 2016-2017 figurent le lancement de la chaîne YouTube de l'UPOV, l'introduction de rubriques à l'intention des parties prenantes sur le site Web de l'UPOV, l'adoption d'une rubrique contenant des questions fréquemment posées (FAQ) sur l'intérêt que présente le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV au regard des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et la publication des matériels suivants sur le site Web de l'UPOV : "The socio-economic benefits of UPOV membership in Viet Nam; An ex post assessment on plant breeding and agricultural productivity after 10 years" (auteur principal : Steffen Noleppa) by HFFA Research GmbH; une vidéo sur la protection des obtentions végétales en Équateur intitulée "Le rôle de la protection des obtentions végétales dans la mise au point d'une nouvelle variété de ronces fruitières qui améliore les conditions de travail des agriculteurs"; une vidéo sur la protection des obtentions végétales en Uruguay intitulée "Comment la protection des obtentions végétales a permis à un sélectionneur du secteur public de fournir des semences de haute qualité aux agriculteurs"; et une vidéo sur "L'utilisation du système de l'UPOV au bénéfice des dépositaires de germoplasme indigène sauvage en Argentine".

Objectifs

- ◆ Élargir et renforcer la compréhension du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV.
- ◆ Fournir aux autres organisations intergouvernementales des informations sur la Convention UPOV, en vue d'assurer sa complémentarité avec les autres traités internationaux.

Résultats obtenus : indicateurs d'exécution

1. MEILLEURE CONNAISSANCE PAR LE PUBLIC DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV

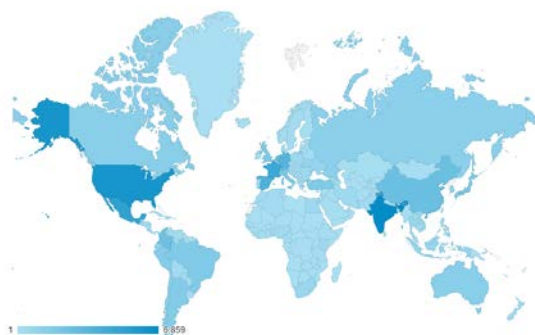
a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par le biais d'autres médias d'informations et de matériels pertinents à l'intention du grand public

- Introduction des rubriques à l'intention des parties prenantes sur le site Web de l'UPOV (voir le sous-programme UV.4, indicateur d'exécution 2. "Meilleure connaissance par les parties prenantes du rôle et des activités de l'UPOV", section c))
- Lancement de la chaîne de l'UPOV sur YouTube, le 8 novembre 2016
- Vidéo sur la protection des obtentions végétales en Équateur intitulée "Le rôle de la protection des obtentions végétales dans la mise au point d'une nouvelle variété de ronces fruitières qui améliore les conditions de travail des agriculteurs"
- Vidéo sur la protection des obtentions végétales en Uruguay intitulée "Comment la protection des obtentions végétales a permis à un sélectionneur du secteur public de fournir des semences de haute qualité aux agriculteurs"
- Vidéo sur "L'utilisation du système de l'UPOV au bénéfice des dépositaires de germoplasme indigène sauvage en Argentine"
- Liste de questions fréquemment posées concernant la diffusion d'informations à un large public ("questions fréquemment posées sur les techniques moléculaires"), y compris le grand public : "L'UPOV permet-elle de recourir à des techniques moléculaires (profils d'ADN) dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (examen DHS)?"
- Rubrique contenant des questions fréquemment posées (FAQ) sur l'intérêt que présente le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV au regard des objectifs de développement durable des Nations Unies
- Publication, sur le site Web de l'UPOV, d'une étude intitulée "The socio-economic benefits of UPOV membership in Viet Nam : An ex post assessment on plant breeding and agricultural productivity after ten years" (auteur principal : Steffen Noleppa), par HFFA Research GmbH
- Éditions actualisées du dépliant intitulé "L'UPOV, ses activités, son rôle", qui contient des informations sur l'Union et la protection des obtentions végétales, en français, allemand, anglais et espagnol (publication n° 437);
- Neuf communiqués de presse

b) Visites sur le site Web de l'UPOV

	2017 [§]	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de sessions :	177 469	200 539	191 534	187 125	178 732	151 914
Utilisateurs ponctuels :	84 393	88 906	86 366	86 291	84 336	71 506
Nombre de consultations de pages :	857 442	1 153 307	1 087 382	1 127 786	1 129 052	1 139 570
Nombre de pages/visite :	4,83	5,75	5,68	6,03	6,32	7,50
Durée moyenne des consultations :	00:04:30	00:05:13	00:05:15	00:06:00	00:06:35	00:07:19
Pourcentage de nouvelles consultations :	79,4%	42,70%	43,21%	44,19%	54,6%	45,05%

Consultation du site Web dans le monde en 2017



Sessions par pays :

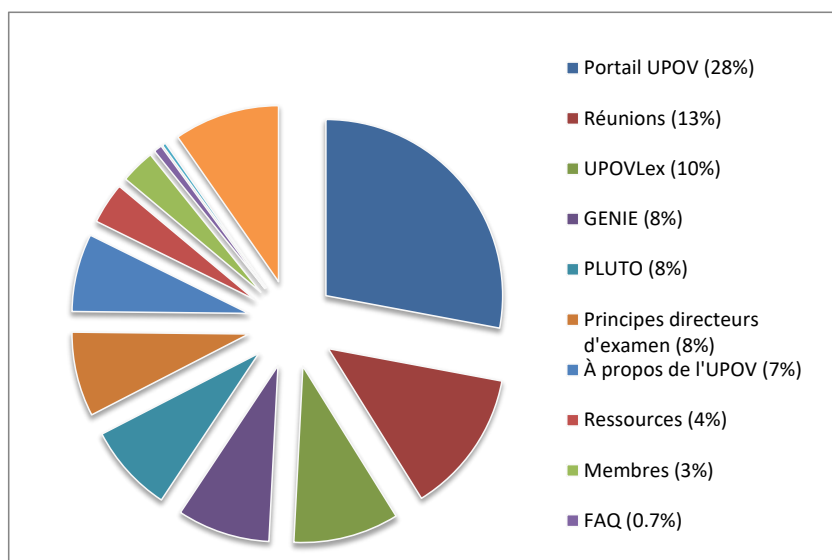
1.	États-Unis d'Amérique	(7,30%)
2.	France	(6,16%)
3.	Inde	(5,11%)
4.	Mexique	(4,88%)
5.	Japon	(4,71%)
6.	Pays-Bas	(4,42%)
7.	Espagne	(4,05%)
8.	Allemagne	(3,99%)
9.	Suisse	(3,29%)
10.	Chine	(2,87%)

Langue du logiciel de navigation	2017		2016		2015		2014		2013	
	Sessions	%	Sessions	%	Sessions	%	Sessions	%	Sessions	%
1. en-us	48 128	27,12	60 689	42,11	66 347	39,58	72 248	38,61	70 706	39,56
2. es	16 708	11,64	18 164	58,21	17 765	59,03	18 154	9,70	18 669	10,45
3. en-gb	10 062	5,78	8 639	45,87	6 743	3,52	4 508	2,41	3 028	1,69
4. fr	9 471	5,34								
5. ru	6 768	3,81	7 292	19,83	6 608	3,45	6 824	3,65	6 596	3,69
6. ja-jp	6 545	3,69	6 915	24,09	5 277	2,76	5 729	3,06	6 444	3,61
7. es-419	6 542	3,69	5 605	57,38						
8. es-es	6 091	3,43	7 273	49,06	7 972	4,16	9 180	4,91	9 234	5,17
9. zh-cn	5 349	3,01								
10. fr-fr	5 185	2,92	5 502	42,31						

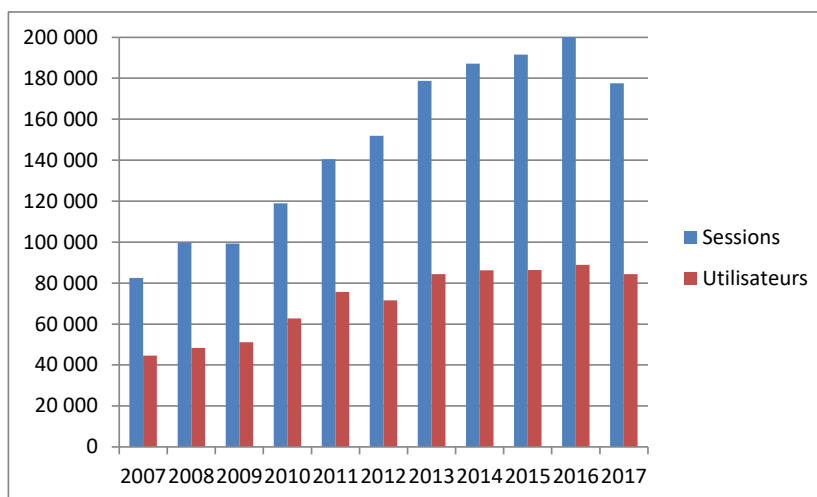
1. en-us : anglais (États-Unis d'Amérique); 2. es : espagnol; 3. en-gb : anglais (Royaume-Uni); 4. fr : français; 5. ru : russe; 6. ja-jp : japonais (Japon); 7. es-419 : espagnol (Amérique latine et Caraïbes); 8. es-es : espagnol (castillan); 9. zh-cn : chinois; 10. fr-fr : français (France)

[§] La méthode de Google Analytics pour calculer l'exclusion du trafic interne et des robots a été modifiée en janvier 2017. La nouvelle méthode a été utilisée pour produire les statistiques relatives au site Web pour 2017.

Aperçu de l'activité sur le site Web en 2017 : où vont les utilisateurs?



Site Web de l'UPOV : nombre de sessions et d'utilisateurs depuis 2007



Synthèse des parties les plus visitées du site Web au cours des cinq dernières années (consultations de pages)

	2017	2016	2015	2014	2013
UPOV Lex	82 861	85 374	80 382	88 305	88 533
GENIE	72 756	76 990	67 175	72 018	84 306
PLUTO	69 457	90 630	80 283	74 226	70 739
Principes directeurs d'examen	66 567	61 966	64 425	67 900	68 479

Dispositifs utilisés pour consulter le site Web de l'UPOV entre 2015 et 2017 (sessions)

	2017	2016	2015
Ordinateur de bureau	155 520 (88%)	178 284 (89%)	175 755 (92%)
Mobile	18 499 (10%)	17 971 (9%)	11 645 (6%)
Tablette	3 450 (2%)	3 848 (2%)	4 134 (2%)

2. MEILLEURE CONNAISSANCE PAR LES PARTIES PRENANTES DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV

a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par le biais d'autres médias d'informations et de matériels pertinents à l'intention des obtenteurs, des producteurs de semences et des multiplicateurs de végétaux, des agriculteurs, des entreprises de transformation, des grossistes et des détaillants et des responsables de l'élaboration des politiques

Voir le sous-programme UV.4, indicateur d'exécution "1. Meilleure connaissance par le public du rôle et des activités de l'UPOV", section a)

b) Articles dans des publications pertinentes auxquels l'UPOV a contribué

- Contribution du Bureau de l'UPOV au bulletin d'information d'ICARDA "Seed Info", Publication n° 52 de janvier 2017 (voir à l'adresse https://apps.icarda.org/wsInternet/wsInternet.aspx/DownloadFileToLocal?filePath=Tools_and_guidelines/SeedInfo_52.pdf&fileName=SeedInfo_52.pdf)
- Contribution du Bureau de l'UPOV au bulletin d'information d'ICARDA "Seed Info", Publication n° 53 de juillet 2017 (voir à l'adresse http://www.icarda.org/sites/default/files/Seed_Info_53.pdf)
- Entretien au cours du sixième congrès des Amériques sur les semences de la SAA, du 5 au 7 septembre 2017 à Carthagène des Indes (Colombie), pour la revue "Seed World" en ligne. L'entretien vidéo est accessible à l'adresse suivante : <http://seedworld.com/leontino-rezede-taveira-upov-farmers-benefit-variety-protection-facilitating-breeders/>
- Entretien au cours de la réunion annuelle de l'ASTA, tenue à Chicago (États-Unis d'Amérique) du 4 au 8 décembre 2017. L'enregistrement vidéo peut être consulté via le lien suivant : <http://seedworld.com/ben-rivoire-upov-world-seed-partnership-pbr-application-tool-75-countries-growing/>
- Contribution du Bureau de l'UPOV au chapitre 11 intitulé "Plant Varieties : The International Convention for the Protection of New Varieties of Plants (1991 Act)" de la publication de l'OMPI intitulée "Introduction to Intellectual Property : Theory and Practice" (publié par Wolters Kluwer, seconde édition, 2017, 624 pages (ISBN : 978-90-411-6093-5))

c) Rubriques du site Web de l'UPOV à l'intention des parties prenantes

Site Web restructuré de l'UPOV, contenant les rubriques suivantes à l'intention des parties prenantes :

- Obtenteurs
- Cultivateurs
- Décideurs
- Grand public

Consultation des parties du site Web de l'UPOV consacrées aux parties prenantes en 2017

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	1 546	1 199
Espagnol	796	580
Français	372	284
Allemand	99	66

2813 pages consultées (0,33% de toutes les pages consultées sur le site Web de l'UPOV (857 442 pages consultées))

d) Participation de parties prenantes à des séminaires et à des colloques

- Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV, 24 octobre 2016 (101 participants)
- Colloque sur les éventuels domaines d'interaction entre le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international) et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV), 26 octobre 2016 (119 participants)

e) Participation aux réunions des parties prenantes concernées et avec les parties prenantes concernées

AFSTA, AOHE, APSA, ASTA, CIOPORA, CORAF/WECARD, DanSeed, EIPIN, ESA, FAO, IPAN, ISF, SAA et USDA

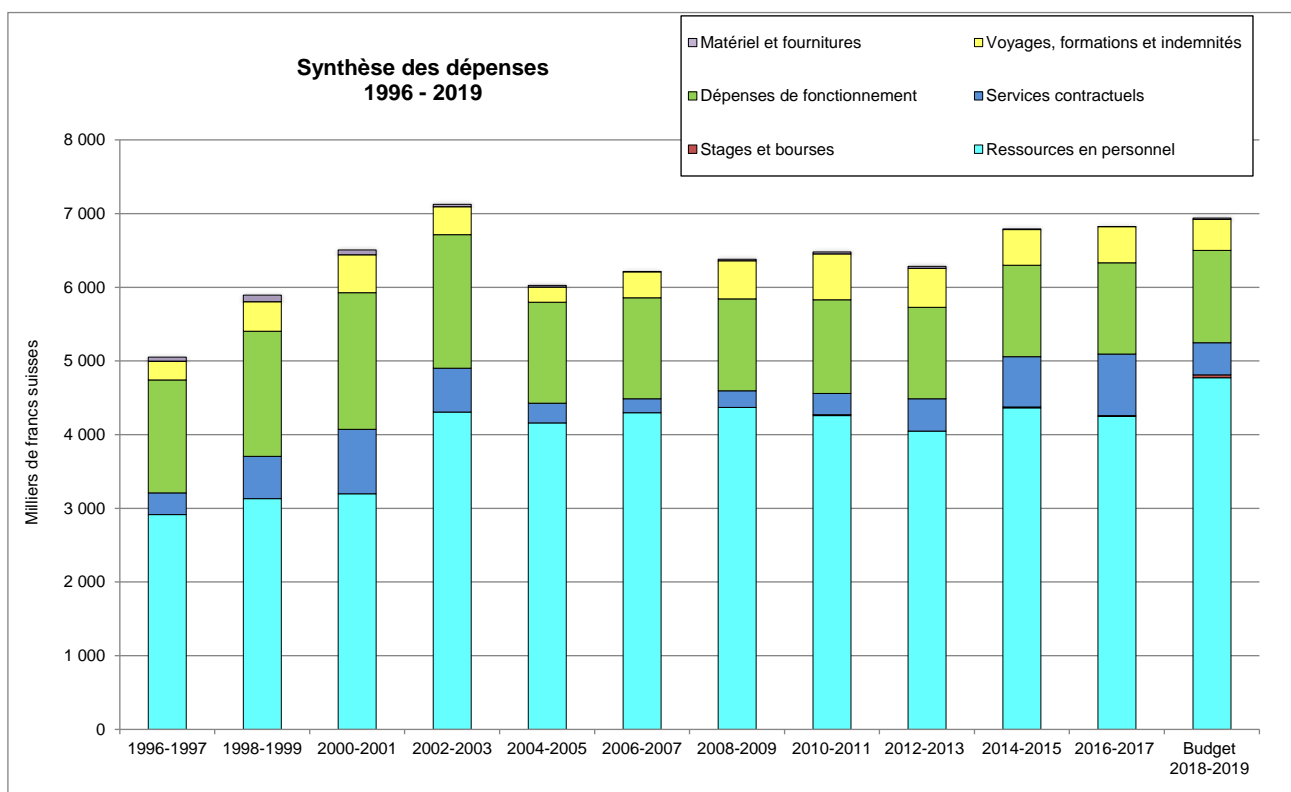
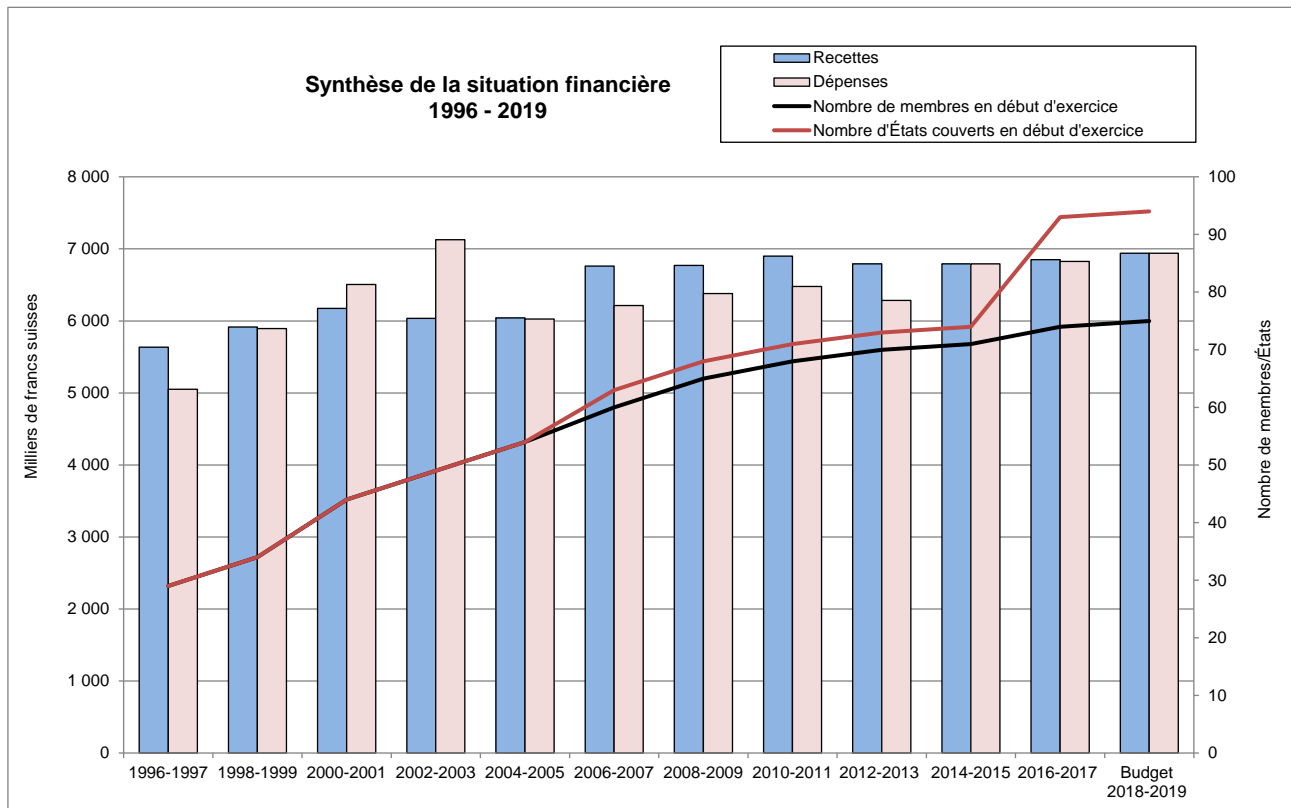
3. MEILLEURE CONNAISSANCE PAR D'AUTRES ORGANISATIONS DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV

a) Participation aux réunions des organisations concernées et avec les organisations concernées

APEC-IPEG, ARIPO, CGRFA, FAO, ISTA, Traité international, OAPI, OCDE, OEB, OMC., OMPI, ONU, Union européenne (OCVV).

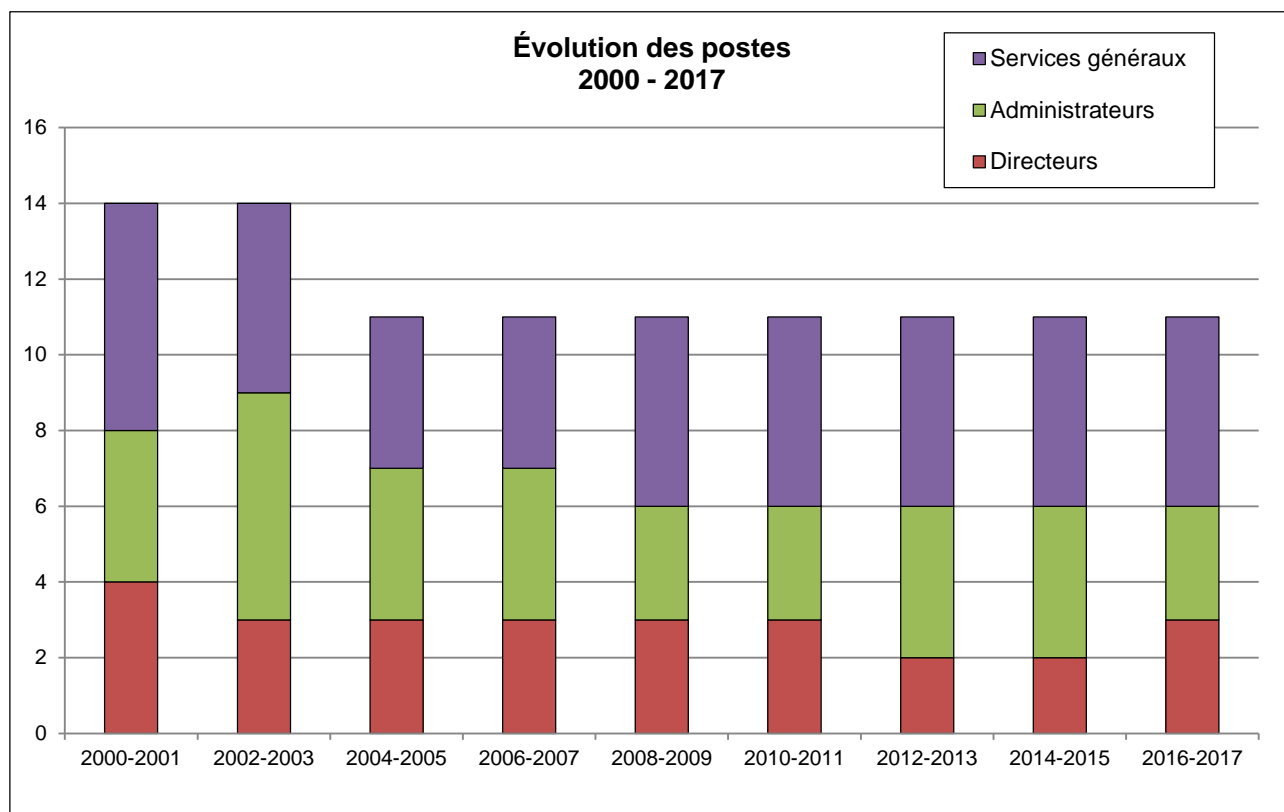
3. PERFORMANCE FINANCIÈRE

Cette section donne un aperçu des résultats financiers du Bureau de l'Union sur une base budgétaire, à partir des montants "effectifs" tels qu'ils figurent dans les documents du programme et budget pour l'exercice biennal considéré (ainsi, le document C/51/4 Rev. contient les chiffres réels sur une base budgétaire pour l'exercice 2014-2015). D'autres informations détaillées ainsi que le nombre de postes figurent dans les documents C/52/4 "Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2016-2017" et C/52/12 "États financiers pour 2017".



Le tableau et le graphique qui suivent résument l'évolution des postes au Bureau de l'Union à la fin de chaque exercice biennal.

Catégorie de poste	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2016-2017
Directeurs	4	3	3	3	3	3	2	2	3
Administrateurs	4	6	4	4	3	3	4	4	3
Services généraux	6	5	4	4	5	5	5	5	5
Total	14	14	11	11	11	11	11	11	11



[L'appendice suit]

APPENDICE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Termes de l'UPOV

BMT	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
CAJ	Comité administratif et juridique
DL-205	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Introduction au système UPOV de protection des variétés végétales selon la Convention UPOV"
DL-305	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen des demandes de droits d'obtenteur"
DL-305A	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Administration des droits d'obtenteur" (Partie A du cours DL-305)
DL-305B	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen DHS" (partie B du cours DL-305)
DHS	Distinction, homogénéité et stabilité
EAF (voir également PRISMA)	Formulaire de demande de l'UPOV sous forme électronique
Bureau	Bureau de l'Union
TC	Comité technique
TC-EDC	Comité de rédaction élargi
TWA	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP	groupes de travail techniques
TWV	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
UPOV PRISMA	Outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA
WG-DEN	Groupe de travail sur les dénominations variétales
WG-ISC	Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération
WSP	World Seed Partnership

Acronyms

AFSTA	Association africaine du commerce des semences
AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
AOHE	Association des obtenteurs horticoles européens
APBEBES	Association for Plant Breeding for the Benefit of Society
APEC	Association de coopération économique Asie-Pacifique
APEC-IPEG	Groupe d'experts de l'APEC sur les droits de propriété intellectuelle
APSA	Association des semenciers d'Asie et du Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
CGRFA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CIMMYT	International Consortium for the Improvement of Maize
CIOPORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée
CORAF (voir également WECARD)	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CPVO	Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne
DanSeed	Danish Centre for Seed Science and Technology
EIPIN	European Intellectual Property Institutes Network
Organisation européenne des brevets	Office européen des brevets
ESA	European Seed Association
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICARDA	Centre international de recherche agricole dans les zones arides

IP Key	IP Key est un programme cofinancé par l'Union européenne et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Il est mis en œuvre par l'EUIPO en coopération avec l'OEB.
IPAN	Intellectual Property Awareness Network
ISF	International Seed Federation
ISTA	Association internationale d'essais de semences
ITC	International Trade Center
ITC-ILO	Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail
Traité international	Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
JICA	Agence japonaise pour la coopération internationale
KEPHIS	Service d'inspection phytosanitaire du Kenya
KOICA	Agence coréenne pour la coopération internationale
KSHS	Korean Society for Horticultural Science
KSVS	Service coréen des semences et des variétés
Naktuinbouw	Service d'inspection de l'horticulture des Pays-Bas
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
SAA	Seed Association of the Americas
TAIEX	Programme d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de l'Union européenne
UNIGE	Université de Genève
USDA	Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WECARD (voir également	
CORAF)	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
OMA	Organisation mondiale des agriculteurs
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMC	Organisation mondiale du commerce

^a Définition des termes employés en lien avec les statistiques concernant le site Web dans le présent rapport :

- Les “utilisateurs” sont les personnes qui ont effectué au moins une session au cours de la période donnée.
- Une “session” est la période pendant laquelle un utilisateur consulte le site Web de manière active. Le terme “sessions” correspond au nombre total de sessions au cours de la période donnée.
- L’expression “consultations ponctuelles” correspond au nombre de consultations du site Web au cours desquelles la page en question a été consultée au moins une fois.
- Le terme “consultations” correspond au nombre total de consultations d’une page. Si le même utilisateur consulte plusieurs fois une page donnée au cours de la même session, toutes les consultations sont comptabilisées.

[Fin de l'appendice et du document]